



Le tarif 2022* pour le recyclage des emballages ménagers

La grille tarifaire

* Version du 30 septembre 2021 sous réserve de l'accord officiel des pouvoirs publics sur les propositions d'éco-modulation

© CITE

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

La grille tarifaire 2022

Il existe 3 types de déclaration, choisissez la plus adaptée à vos mises sur le marché 2022 selon votre nombre d'Unités de Vente Consommateur (UVC)*.



Nous vous communiquons le tarif [sous réserve de l'accord officiel des pouvoirs publics](#) sur les propositions d'éco-modulation. Si des évolutions ou de nouvelles éco-modulations devaient rentrer réglementairement en vigueur, elles pourraient engendrer la mise à jour du tarif.

Suite à la décision en référé du Conseil d'État le 15 mars 2021, les éléments présentés sur la pénalité Point Vert font l'objet d'une suspension jusqu'à la décision sur le fond du Conseil d'État. Consultez la page 11 pour plus de précisions.

DÉCLARATIONS ET FORFAIT



LA DÉCLARATION PAR UVC

Déclaration des différentes UVC mises en marché décomposées en poids par matériau.



LA DÉCLARATION SECTORIELLE

Déclaration par famille de produits. Elle peut être choisie par les clients qui mettent sur le marché français moins de 500 000 UVC par an.



LE FORFAIT À 80 €

Il peut être choisi par les clients qui mettent sur le marché français moins de 10 000 UVC par an.

En cas de contribution annuelle inférieure à 80 € HT, un montant forfaitaire de 80 € HT est facturé.

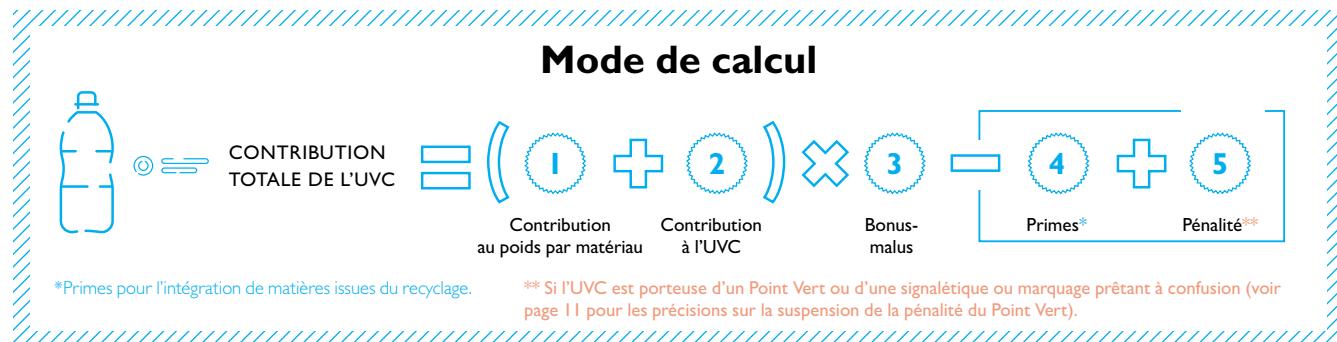


* L'Unité de Vente Consommateur (UVC) est une unité de produit conditionné qu'un consommateur peut acheter séparément des autres.

Exemple : un pack de 4 yaourts, une télévision, une bouteille d'eau, un lot promotionnel de 2 shampoings, un colis d'expédition, etc. Une UVC peut être composée de différents éléments de différents matériaux.

La déclaration par UVC

(Unité de Vente Consommateur)



1 Contribution au poids par matériau

- Un tarif différentié pour chacune des 15 familles de matériaux suivantes :

Codes	MATÉRIAUX	Tarif en ct €/kg
1	Acier	4,72
2	Aluminium	12,57
	Papier-Carton	
3	Papier-carton	16,43
4	Brique	24,91
5	Verre	1,31
	Plastique	
6.1	Bouteille flacon en PET clair	32,58
6.2	Bouteille et flacon en PET foncé/coloré, PE ou PP	34,77
6.3	Emballage rigide PE, PP ou PET	37,43
6.4	Emballage souple en PE	40,55
6.5	Emballage rigide en PS	43,67
6.6	Emballage complexe ou autres résines hors PVC	46,79
6.7	Emballage contenant du PVC	62,38
	Autres matériaux	
7.1	Matériaux non transformés issus de ressources renouvelables et gérées durablement avec filière de recyclage matière ou de valorisation organique en développement (bois, liège)	35,87
7.2	Sans filière mais valorisables énergétiquement (textile, autres matériaux...)	46,79
7.3	Sans filière et non valorisables énergétiquement (grès, porcelaine, céramique)	54,58

- Une décote pour l'utilisation de papier-carton recyclé : Les emballages en papier-carton qui intègrent des matières premières issues du recyclage voient leur contribution au poids diminuée de 10% si plus de 50% du poids total de l'emballage est en matière recyclée. Pour en bénéficier, une attestation du fournisseur d'emballages devra être transmise.

2 Contribution à l'UVC

Pour chaque UVC, la contribution de base est de 0,0794 ct € modulée en fonction du nombre d'Unités d'Emballage composant l'UVC.

Règles de modulation	Nombre d'unités par UVC	% de modulation	Tarif à L'UVC en ct €
1 unité = pas de modulation	1	0%	0,0794
De 2 unités à 5 = modulation de 70% pour chaque unité	2	70%	0,1350
	3	140%	0,1906
	4	210%	0,2461
	5	280%	0,3017
	6	330%	0,3414
De 6 unités à 10 = modulation de 50% pour chaque unité	7	380%	0,3811
	8	430%	0,4208
	9	480%	0,4605
	10	530%	0,5002
	11	560%	0,5240
De 11 unités à 15 = modulation de 30% pour chaque unité	12	590%	0,5479
	13	620%	0,5717
	14	650%	0,5955
	15	680%	0,6193
	16	690%	0,6273
De 16 unités à 20 = modulation de 10% pour chaque unité	17	700%	0,6352
	18	710%	0,6431
	19	720%	0,6511
	20	730%	0,6590
À partir de 21 unités = modulation de 5% pour chaque unité	21	735%	0,6630

Pour les UVC composées d'unités d'emballage inférieures à 0,1 g, la contribution de base de ces unités d'emballage est de 5% de 0,0794 ct €.

Zoom sur les tarifs plastiques

Pourquoi cette évolution sur les tarifs plastiques ?

Depuis 2020, de nouveaux tarifs plastiques ont été mis en place pour refléter la maturité de développement des filières de recyclage et vous permettre de mieux mesurer le niveau de recyclabilité de vos emballages.

TYPE D'EMBALLAGE	EXEMPLES D'EMBALLAGES	TARIF MATERIAU	NIVEAU DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DE RECYCLAGE			
			SMILEY	NEUTRE	FACE	TARIF MATERIAU DU TYPE D'EMBALLAGE
Bouteilles et flacons en PET clair	Bouteille d'eau minérale, bouteille de soda	6.1				
Bouteilles et flacons en PET foncé/coloré, PE ou PP	Bouteille d'eau minérale, boissons. Flacons de détergents, shampoings, produits d'entretien	6.2				
Emballages rigides PE, PP ou PET	Barquettes, pots	6.3				
Emballages souples en PE	Film de regroupement, sachet d'économat, sachet de surgelés, coussins de calage de colis	6.4				
Emballages rigides en PS	Pot de yaourt, barquette de viande, pot de crème fraîche, boîte d'œufs, calage TV, chips VAD	6.5				
Emballages complexes ou autres résines hors PVC	Paquet de chips, gourde de compote, bouteille PLA	6.6				
Emballages contenant du PVC	Berlingot détergent, barquette avec opercule, blister de médicaments	6.7				

Les emballages plastiques associant plusieurs résines dans le corps peuvent bénéficier du tarif de la résine principale si cette combinaison est reconnue recyclable (colonnes vertes et orange) dans les tableaux du COTREP, 4 associations sont aujourd'hui connues :

- Barrière 3 couches PA dans emballage rigide PET
- Barrière EVOH dans emballage rigide ou souple PE
- Barrière EVOH dans emballage rigide PP
- Mélange ou multicouche emballage rigide PE/PP

3 BONUS ET PRIMES CUMULABLES

pour encourager l'écoconception des emballages et la sensibilisation au geste de tri

BONUS SENSIBILISATION

Le bonus Off-Pack

☞ Un bonus de 4% sur la contribution totale de l'UVC est accordé pour les campagnes media qui intègrent un message d'incitation au geste de tri suivantes¹ : TV / Radio (300 GRP minimum), affichage (1 000 GRP minimum), presse (150 GRP minimum), support digital avec achat d'espace (minimum 20% de la cible avec un minimum de 20 millions « d'impressions » = nombre d'occasions de voir la campagne).



À NOTER

- Les UVC soumises à un malus perturbateur ne peuvent pas bénéficier d'un bonus sensibilisation.

☞ Le décret du 29 juin 2021 relatif à l'information des consommateurs sur la règle de tri des déchets issus des produits soumis au principe de REP rend obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2022, le Triman associé à une signalétique harmonisée indiquant la règle de tri. Dans ce contexte, **les bonus sensibilisation pour l'information sur l'emballage ne sont pas reconduits en 2022**.

1 - Performance media calculée sur la base population française. Cible 15 ans et + pour TV, radio, affichage, presse. Cible 18 ans et + pour digital.

BONUS RÉDUCTION À LA SOURCE



☞ Un bonus de 8% sur la contribution totale de l'UVC d'emballage concernée est accordé pour les actions suivantes :

- réduction de poids à iso-matériau et iso-fonctionnalité
- réduction du nombre d'unités d'une même UVC.
- mise en oeuvre de recharge



À NOTER

- Ces bonus ne s'appliquent que la première année de mise en marché.
- Si plusieurs actions de réduction à la source sont mises en œuvre sur une même UVC, le bonus est non cumulatif.
- Les UVC soumises à un malus perturbateur ne peuvent pas bénéficier d'un bonus réduction à la source.
- La recharge doit être dans un matériau recyclable.



Les UVC soumises à un malus perturbateur (hors pénalité Point Vert²) ne peuvent pas bénéficier de bonus ou de primes.

DISPOSITIONS LOI AGEC - Arrêté du 25 décembre 2020

PRIMES POUR INTÉGRATION DE MATIÈRES POST-CONSUMMATION ISSUES DU RECYCLAGE

Une prime est accordée aux emballages en plastique qui incorporent au moins 10% de matières plastiques¹ issues du recyclage des emballages ménagers, industriels ou commerciaux. Le montant de la prime est déterminé en fonction de la quantité en masse de matières incorporées issues du recyclage.

L'incorporation de matière issue du recyclage d'emballages ménagers peut donner lieu à une prime supplémentaire en fonction de la quantité en masse de matières issues du recyclage de certaines catégories d'emballages ménagers.

☞ Intégration de PET (Polyéthylène téréphtalate) recyclé (rPET) dans les emballages en PET :

• Une prime de 0,05 €/kg est accordée si le rPET est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial. **Prime supplémentaire uniquement pour emballages rigides en PET type « pots et barquettes » hors bouteilles et flacons :**

Une prime supplémentaire de 0,35 €/kg est accordée pour les emballages rigides en PET hors bouteilles et flacons notamment de type pots ou barquettes si le rPET est issu exclusivement du recyclage des emballages ménagers rigides en PET hors bouteilles et flacons (type pots ou barquettes).

☞ Intégration de PE (Polyéthylène) recyclé (rPE) dans les emballages en PE souple (essentiellement Polyéthylène basse densité - PEBD) :

• Une prime de 0,40 €/kg est accordée si le rPE est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial. Une prime supplémentaire de 0,15 €/kg est accordée si le rPE est issu exclusivement du recyclage des emballages ménagers.

☞ Intégration de PE (Polyéthylène) recyclé (rPE) dans les emballages en PE rigide (essentiellement Polyéthylène haute densité - PEHD) :

• Une prime de 0,45 €/kg est accordée si le rPE est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.

☞ Intégration de PP (Polypropylène) recyclé (rPP) dans les emballages en PP :

• Une prime de 0,45 €/kg est accordée si le rPP est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.

☞ Intégration de PS (Polystyrène) recyclé (rPS), y compris le polystyrène expansé (PSE) dans les emballages en PS ou PSE :

• Une prime de 0,55 €/kg est accordée si le rPS ou le recyclé de polystyrène expansé est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.

À NOTER

1. Ces matières peuvent être issues du recyclage des emballages ménagers, industriels ou commerciaux. L'utilisation de chutes de production (déchets de réglage, produits non conformes, freintes...) pour produire un emballage n'est pas éligible à ces primes ou primes supplémentaires.

Les UVC soumises à un malus perturbateur (hors pénalité Point Vert²) ne peuvent pas bénéficier de primes ou de primes supplémentaires.

**SYNTHÈSE DES PRIMES ET PRIMES SUPPLÉMENTAIRES POUR
INTÉGRATION DE MATIÈRES PLASTIQUES RECYCLÉES
POST-CONSOMMATION**

Type de résine plastique recyclée	Montant de la prime en € par kg de matière plastique issue du recyclage d'emballages incorporée	Montant de la prime supplémentaire en € par kg de matière plastique issue du recyclage d'emballages ménagers incorporée
Polyéthylène téréphthalate (PET)	0,05	0,35*
Polyéthylène basse densité (PEBD)	0,40	0,15
Polyéthylène haute densité (PEHD)	0,45	
Polypropylène (PP)	0,45	
Polystyrène (PS), y compris polystyrène expansé (PSE)	0,55	

* La prime supplémentaire est applicable aux emballages rigides type « barquettes et pots » qui incorporent de la matière plastique recyclée en PET issue exclusivement du recyclage des emballages ménagers rigides type « barquettes et pots ».



3 MALUS PROGRESSIFS

pour encourager l'abandon des emballages non recyclables ou perturbateurs du recyclage, tout en laissant le temps de mettre en place des solutions alternatives. Ce principe permet d'avoir un impact financier mesuré pour les nouveaux malus tout en incitant aux démarches d'écoconception avec la perspective de l'évolution de leur majoration.



Les malus de niveau 1 avec un taux de 10%

MATÉRIAU	CARACTÉRISTIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POUR LE RECYCLAGE
Plastique rigide (tarifs 6.1, 6.2 et 6.3)	Bouteille, flacon et autres emballages plastiques rigides en PET, PE, PP dont la densité est inférieure à 1 pour le PET et supérieure à 1 pour le PE et PP	Perte matière
Plastiques rigides en PET (tarifs 6.1, 6.2 et 6.3)	Bouteille, flacon et autres emballages rigides en PET avec présence de plastique rigide de densité supérieure à 1	Perte matière



Les malus de niveau 2 avec un taux de 50%

MATÉRIAU	CARACTÉRISTIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POUR LE RECYCLAGE
Verre	Avec un système de fermeture en acier non magnétique	Qualité de la matière recyclée, enjeu de sécurité des opérateurs et de dégradation de l'outil industriel
Emballage papier-carton	Contenant des impressions avec des encres fabriquées avec ajout d'huiles minérales*	Qualité de la matière recyclée
Plastique rigide (tarifs 6.2, 6.3, 6.5, 6.6, 6.7)	Bouteille, flacon et autres emballages plastiques rigides sombre non détectable par tri optique généralement contenant du noir de carbone	Perte matière liée à l'étape de tri
Bouteille et flacon en PET (tarifs 6.1 et 6.2)	Contenant des billes en verre	Qualité de la matière recyclée et dégradation de l'outil industriel

* Le malus « huiles minérales » s'appliquera uniquement sur la contribution au poids du papier-carton. Les autres matériaux pouvant constituer l'UVC ne sont pas concernés par cette problématique.



Les malus de niveau 3 avec un taux de 100%

MATÉRIAU	CARACTÉRISTIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POUR LE RECYCLAGE
Verre	Autre que sodo-calcique	Qualité de la matière recyclée
	Sodo-calcique avec élément infusible associé (porcelaine, céramique, grès...)	Dégradation de l'outil industriel
Emballage papier-carton	Armé	Dégradation de l'outil industriel (blocage process)
Bouteille, flacon et emballage rigide en PET (tarifs 6.1, 6.2 et 6.3)	Associés à de l'aluminium, du PVC ou du silicium de densité supérieure à 1	Qualité de la matière recyclée et dégradation de l'outil industriel
Bouteille, flacon et emballage rigide en PET (tarifs 6.2 et 6.3)	En PET opaque (charge minérale > 4 %)	Enjeux de débouché
Bouteille et flacon en PVC (tarif 6.7)	Emballage dans les consignes nationales de tri mais non recyclable et non valorisable	Perte matière

DISPOSITIONS LOI AGEC - Arrêté du 25 décembre 2020

PÉNALITÉ POUR SIGNALÉTIQUES ET MARQUAGES POUVANT INDUIRE UNE CONFUSION SUR LA RÈGLE DE TRI (DONT POINT VERT)

Application d'une pénalité équivalente à la somme du montant des contributions au poids et à l'UVC pour les emballages sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un des marquages définis en application du 5^e alinéa de l'article L. 541-10-3 de la loi AGEC (Anti Gaspillage Économie Circulaire). Même s'il n'est pas mentionné en tant que tel, le Point Vert est considéré comme faisant partie de ces signalétiques et marquages confusants.

Des exemptions pour l'écoulement des stocks ont été négociées avec les pouvoirs publics :

- les produits emballés ou les emballages fabriqués ou importés avant le 1^{er} avril 2021 bénéficient d'un délai d'écoulement des stocks n'excédant pas 18 mois à compter de cette date ;
- les produits emballés ou les emballages fabriqués ou importés sur lesquels cette signalétique ou ce marquage sont apposés en application d'une obligation réglementaire fixée par un autre État membre de l'Union Européenne, lorsque le producteur commercialise le produit dans un emballage identique sur le territoire national et dans cet autre État membre, avant le 1^{er} janvier 2022. Ces emballages ou produits emballés avant le 1^{er} janvier 2022 bénéficient d'un délai d'écoulement des stocks n'excédant pas 12 mois à compter de cette date.

Suspension de l'exécution de l'arrêté du 30 novembre 2020 ordonnée le 15 mars 2021 par le Conseil d'État



À la suite des procédures engagées par plusieurs organisations professionnelles représentatives de metteurs en marché, le **Conseil d'État a décidé, le 15 mars 2021, dans le cadre d'une procédure d'urgence (référé), la suspension de l'exécution de l'arrêté du 30 novembre 2020, qui définit le Point Vert comme un marquage pouvant induire une confusion sur la règle de tri, et de la pénalité associée** imposée par l'arrêté du 25 décembre 2020 à compter du 1^{er} avril 2021.

Compte tenu de la base législative qui demeure* et permet à l'État d'adopter une nouvelle réglementation d'application, le risque que l'apposition du Point Vert sur les emballages mis en marché en France fasse l'objet d'une pénalité ne peut être écarté, même en cas d'annulation des textes contestés.

* Article L. 541-10-3 du code de l'environnement dans sa rédaction résultant de l'article 62 de la loi AGEC

La déclaration sectorielle

La déclaration sectorielle se fait par famille de produits.
Un tarif est défini pour chacune d'entre elles.

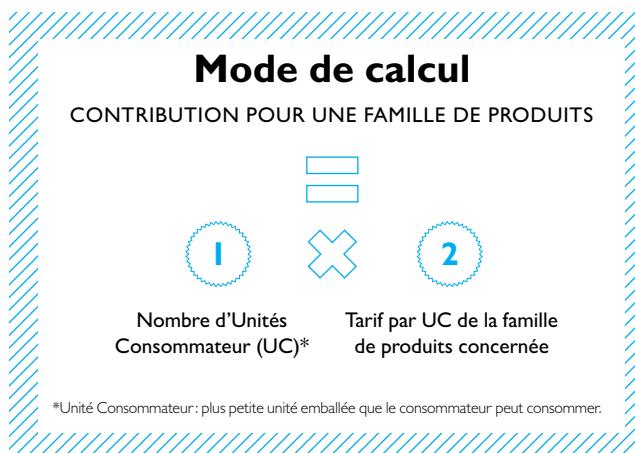
Il existe 2 types de déclaration sectorielle:

☞ **Une déclaration généraliste pour tous types de produits.**

Les tarifs augmentent de 0,5% pour s'aligner sur l'augmentation globale des contributions.

☞ **Une déclaration spécifique pour les vins et spiritueux.**

Les tarifs sont ajustés produit par produit pour être au plus près de la réalité du coût des matériaux de ce secteur d'activité.



Tarifs de la déclaration sectorielle généraliste

CODE	DESCRIPTION FAMILLE DE PRODUITS	TARIFS 2022 PAR UNITÉ CONSOMMATEUR EN €
Alimentation		
P012001	Confiture, compote, miel, pâte à tartiner	0,0069
P010201	Biscuits sucrés, salés, céréales, pâtisseries, pain et assimilés	0,0102
P010301	Café, thé et autres boissons instantanées	0,0214
P011901	Sucre, confiseries, chocolat et assimilés	0,0020
P011100	Pâtes, riz, conserve, produits traiteur et plats préparés	0,0070
P011500	Épices et condiments	0,0078
P034601	Viandes et poissons	0,0044
P034202	Produits laitiers (sauf beurres)	0,0110
P034204	Beurres	0,0029
P034101	Glaces et surgelés	0,0228
P034400	Fruits et légumes	0,0037
Boissons		
P023101	Bière et panachés	0,0057
P023003	Jus de fruits et sirops	0,0088
P034201	Laits	0,0071
P023001	Boissons gazeuses sans alcool	0,0077
P023600	Apéritifs, alcool et eaux-de-vie	0,0092
P023400	Vins, Champagne, mousseux et ciders	0,0123
P023200	Eaux	0,0126
Nettoyage et entretien		
P055002	Produits de lavage et détergents	0,0262
P055001	Savons	0,0055
P055101	Produits d'entretien tous produits, désodorisants et insecticides	0,0471
P055008	Accessoires de lavage et d'entretien	0,0129
Produits de soin pour le corps, les cheveux, les dents		
P046401	Produits d'hygiène et de soins pour le corps (y compris cheveux et dents)	0,0084
Produits pharmaceutiques		
P046719	Produits pharmaceutiques et optique	0,0328
Articles de jardin		
P055801	Produits pour jardin et assimilés	0,0460
Bricolage		
P055901	Outilage, bricolage, colle, peintures et assimilés	0,0485
P055902	Quincaillerie générale et d'ameublement	0,0278

Vêtements, chaussures, textiles et accessoires

P078201	Vêtements, textile, semelles, lacets, tissus et accessoires de couture	0,0050
P078301	Chaussures	0,0159

Électroménager

P055501	Divers gros équipement ménager	0,1054
P055508	Divers petit équipement ménager	0,0364
P056102	Accessoires électroménagers et assimilés	0,0088

Aménagement et mobilier

P055401	Divers aménagement de la maison	0,0262
P056001	Mobilier intérieur et extérieur	0,0679

Animaux

P012801	Produits et accessoires pour animaux	0,0191
---------	--------------------------------------	--------

Divers

P066800	Divers consommables, briquet, souvenir, cadeaux, articles de loisirs, d'écriture	0,0216
P067001	Bijouterie et horlogerie	0,0092
P067101	Maroquinerie et sac de voyage	0,0282
P085201	Tabac	0,0048
P067207	Instruments de musique	0,0989
P067301	Jeux et jouets	0,0282
P067504	Cycles, cyclomoteurs, motos, nautisme et culture physique	0,1367
P085305	Combustibles liquides domestiques	0,3451
P067800	Service-minute (clés, cordonnerie)	0,0005

Emballages de service et d'expédition

(ex: vente par correspondance, sachets, sacs, barquettes...)

P120301	Papier/Carton	Poids par unité < 5 g	0,0019
P120302		Poids par unité entre 5 et 15 g	0,0033
P120303		Poids par unité entre 15 et 50 g	0,0088
P120304		Poids par unité > 50 g	0,0168
P120201	Aluminium	Poids par unité < 5 g	0,0015
P120202		Poids par unité entre 5 et 15 g	0,0024
P120203		Poids par unité entre 15 et 50 g	0,0055
P120204		Poids par unité > 50 g	0,0098
P120431	Plastique	Poids par unité < 5 g	0,0024
P120432		Poids par unité entre 5 et 15 g	0,0050
P120433		Poids par unité entre 15 et 50 g	0,0166
P120434		Poids par unité > 50 g	0,0280
P120601	Autres	Poids par unité < 5 g	0,0021
P120602		Poids par unité entre 5 et 15 g	0,0044
P120603		Poids par unité entre 15 et 50 g	0,0123
P120604		Poids par unité > 50 g	0,0233

Tarifs de la déclaration sectorielle pour les vins et spiritueux

☞ Bouteilles individuelles (attention, les suremballages contenant les bouteilles sont à déclarer séparément)

CODE	VOLUME (CL)	TARIFS 2022 PAR UNITÉ CONSUMMATEUR EN €
Vins - bouteille verre normale		
P023401	≤ à 50	0,0077
P023402	75	0,0090
P023403	100 et 150	0,0150
P023404	300 et plus	0,0291
Vins - bouteille en verre allégée		
P023405	≤ à 50	0,0063
P023406	75 (2)	0,0074
P023407	100 et 150	0,0115
Champagne - bouteille verre		
P023501	< 75	0,0124
P023502	75	0,0173
P023503	150	0,0293
P023504	300 et plus	0,0488
Mousseux - bouteille verre		
P023505	< 75	0,0121
P023506	75	0,0156
P023507	150	0,0268
Spiritueux - bouteille verre		
P023701	70 et 100	0,0110
P023702	150	0,0163
Bouteilles en PET		
P023408	75	0,0154
Cubitainer types Bag in box		
P023409	300	0,0367
P023410	500	0,0506
P023411	1 000 et plus	0,0900
Cubitainer rigide		
P023412	≤ 500	0,0781
P023413	> 500	0,1312

☞ Autres emballages (attention, les bouteilles sont à déclarer séparément)

CODE	EMBALLAGE	TARIFS 2022 PAR EMBALLAGE EN €
Caisse bois		
PI21601	Caisse	1 bouteille
PI21602	Caisse	2 bouteilles
PI21603	Caisse	3 bouteilles
PI21604	Caisse	6 bouteilles
PI21605	Caisse	12 bouteilles
Caisse carton contenant 6 ou 12 bouteilles		
PI21301	Caisse	6 bouteilles
PI21302	Caisse	12 bouteilles
Boite carton contenant 1, 2 ou 3 bouteilles		
PI21303	Boite	1 bouteille
PI21304	Boite	2 bouteilles
PI21305	Boite	3 bouteilles
Boite métal contenant 1 bouteille		
PI21101	Boite	1 bouteille
Emballages de service et d'expédition (ex.: sachets papier, sachets plastiques...)		
PI21306	Papier-carton	Poids par unité ≤ 30 g
PI21307		Poids par unité > 30 g
PI21431	Plastique	Poids par unité ≤ 15 g
PI21432		Poids par unité > 15 g



Notes

Notes





Tous les papiers se trient et se recyclent,
ce document aussi !



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

www.citeo.com



CITEO accélérateur de L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le guide du tarif 2022 a pour objectif d'expliquer le tarif 2022 pour le recyclage des emballages ménagers. Il n'a pas valeur contractuelle. Consultez la grille tarifaire 2022 avec les tarifs contractuels.

Tarif : une contribution globalement stable pour 2022

En proposant aux entreprises des solutions pour que 100 % de vos emballages soient réutilisés, recyclés ou valorisés, nous sommes à votre service depuis plus de 25 ans pour limiter votre impact environnemental, et vous permettre de répondre à vos obligations réglementaires (REP).

Grâce à votre fidélité et votre contribution, Citeo finance et organise la collecte et le tri de **vos emballages** en vue de leur **recyclage**, mobilise les consommateurs sur le **geste de tri**, vous accompagne dans vos démarches d'**écoconception** et dans le développement des nouveaux modes de consommation comme le **réemploi**.

En 2022, et au sortir d'une situation exceptionnelle à bien des égards, nous veillons à limiter l'impact économique pour nos clients du coût du recyclage de vos emballages ménagers en France.

Cela se concrétise par **des contributions qui seront globalement stables**, avec des tarifs au poids pour la plupart en baisse compte tenu de la suppression du bonus info tri (celle-ci devenant obligatoire au 1er janvier 2022).

Les principales évolutions du tarif 2022* :

- Des tarifs par matériaux qui baissent, à l'exception des matériaux non valorisables comme le PVC dont le tarif augmente compte tenu de leur caractère non recyclable et non valorisable.
- Le tarif à l'UVC augmente avec une baisse des majorations à l'unité d'emballage.
- Enfin, l'éco-modulation évolue sensiblement avec notamment la suppression du bonus Info-Tri on pack compte tenu de l'obligation légale de l'apposer sur les emballages à partir de 2022.
- Pour les tarifs **sectoriels** et **forfaitaires** : le tarif sectoriel (pour les déclarations inférieures à 500 000 UVC mises en marché) **reste quasiment stable** avec une progression de 0,5%. Le tarif forfaitaire (pour les déclarations inférieures à 10 000 UVC mises en marché) **reste stable** à 80 €.

Vous pouvez compter sur les équipes de Citeo pour vous accompagner dans vos démarches d'écoconception pour limiter l'impact environnemental de vos emballages et limiter l'impact financier de votre contribution.

Nous vous communiquons le tarif **sous réserve de l'accord officiel des pouvoirs publics** sur les propositions d'éco-modulation. Si des évolutions ou de nouvelles éco-modulations devaient rentrer réglementairement en vigueur, elles pourraient engendrer la mise à jour du tarif.

Suite à la décision en référé du Conseil d'État le 15 mars 2021, les éléments présentés sur la pénalité Point Vert font l'objet d'une suspension jusqu'à la décision sur le fond du Conseil d'État. Consultez la page 14 pour plus de précisions.

* Le tarif 2022 concerne les mises en marché 2022 qui seront déclarées début 2023.



Comprendre le tarif 2022 pour le recyclage des emballages ménagers

Zoom sur les définitions de base

Qu'est-ce qu'un emballage recyclable ?

Un emballage est dit recyclable s'il peut intégrer, dès aujourd'hui, une filière de recyclage.

C'est-à-dire s'il peut être :



Collecté...



Trié...



Recyclé...

pour redevenir un nouvel emballage ou un nouveau produit (norme NF EN ISO 14021).



... à l'échelle du territoire national

Les éléments associés (bouchons, étiquettes, opercules, décors, barrières, etc.) et autres additifs (encre, colle, colorants...) entrant dans la composition de l'emballage peuvent perturber les étapes de recyclage et impacter sa recyclabilité.

A contrario, on parle d'emballages non recyclables lorsqu'il n'existe pas de solution technique permettant la réutilisation de la matière ou de capacités industrielles de recyclage.

On parle d'emballages non valorisables quand certaines formes de valorisation (valorisation matière ou énergétique) ne sont pas possibles.

La recyclabilité d'un emballage dépend donc :

- de l'ensemble des matériaux et additifs qui le composent.
- de l'existence de consignes de tri.
- de l'existence d'un dispositif de collecte.
- de l'existence de capacités industrielles de recyclage disponibles.

À NOTER

Qu'est-ce qu'une filière de recyclage mature ?

Une filière de recyclage mature est une filière industrielle bien établie, dans laquelle le matériau bénéficie de recycleurs (utilisateurs finaux de la matière) en capacité de reprendre l'ensemble des gisements produits par les centres de tri.

En France 68% des emballages sont recyclés. Au quotidien, Citeo travaille avec ses partenaires pour optimiser leur collecte notamment en ville, moderniser les centres de tri industriels et inventer de nouvelles filières de recyclage et des débouchés à forte valeur ajoutée.

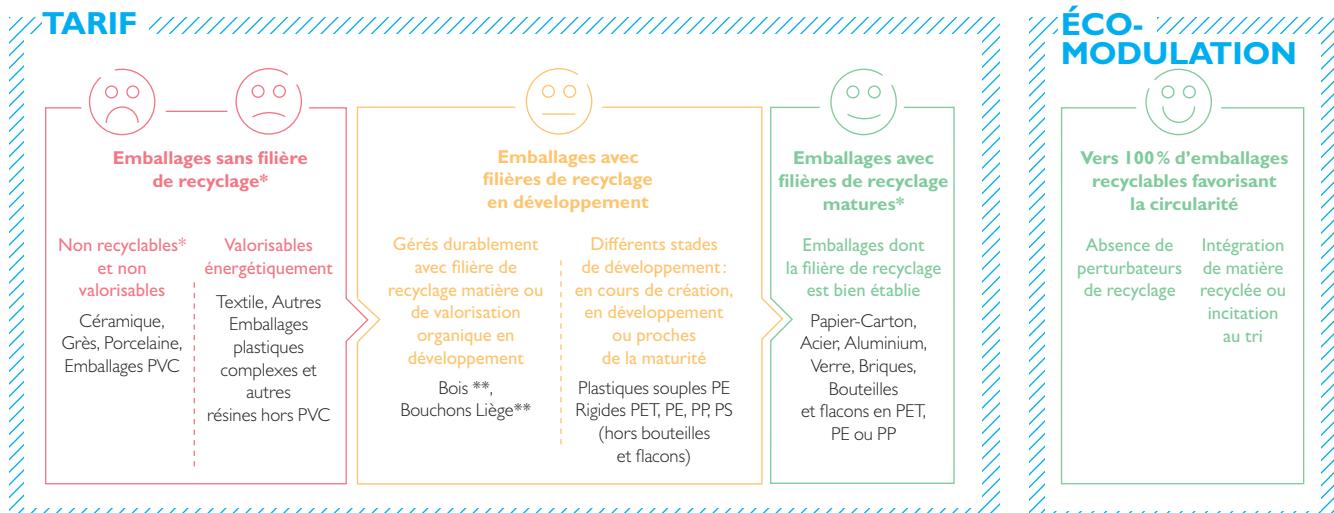
À VOTRE SERVICE

Pour savoir si votre emballage est recyclable, faites le test en quelques clics sur :

tree tree.citeo.com

Continuer d'inciter à l'utilisation d'emballages recyclables

- **LE TARIF** incite à l'utilisation d'emballages ayant des filières de recyclage matures et pérennes.
- **L'ÉCO-MODULATION** pour éviter la présence de perturbateurs et gagner en circularité en intégrant de la matière recyclée et/ou en incitant au geste de tri.



FOCUS SUR LES TARIFS PLASTIQUES

Depuis 2020, de nouveaux tarifs plastiques ont été mis en place pour refléter la maturité de développement des filières de recyclage et vous permettre de mieux mesurer le niveau de recyclabilité de vos emballages.

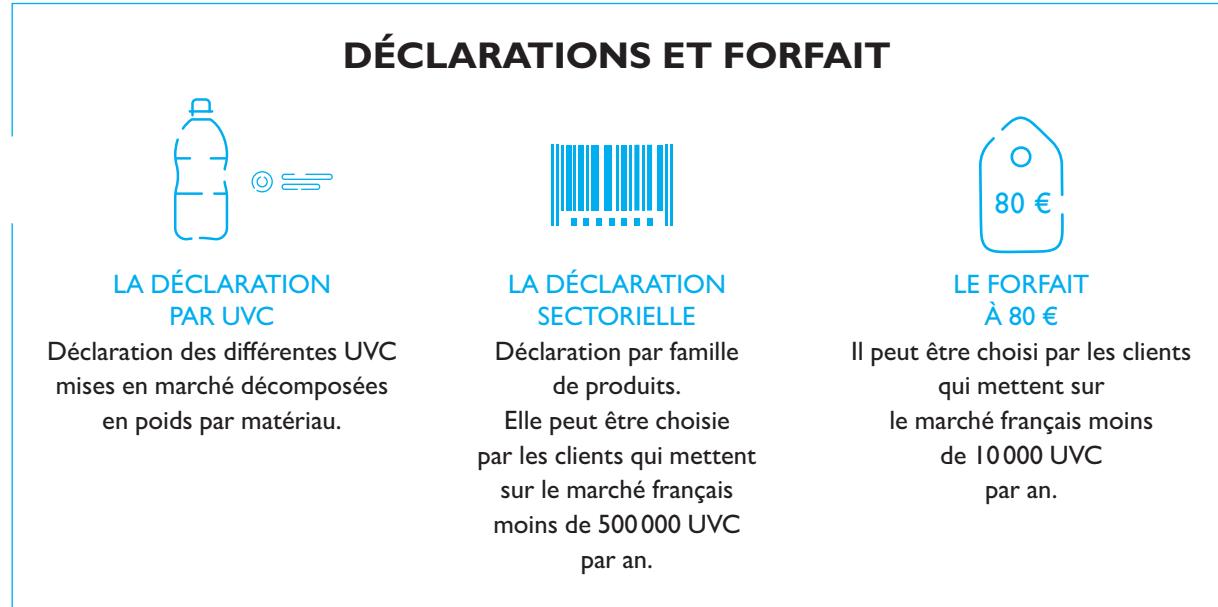
TYPE D'EMBALLAGE	EXEMPLES D'EMBALLAGES	TARIF MATERIAU	FIN DE VIE DE L'EMBALLAGE	NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DE RECYCLAGE		TARIF MATERIAU DU TYPE D'EMBALLAGE
				SMILEY	NEUTRE	
Bouteilles et flacons en PET clair	Bouteille d'eau minérale, bouteille de soda	6.1	Emballages dont la filière est la plus développée avec un prix de reprise élevé			
Bouteilles et flacons en PET foncé/coloré, PE ou PP	Bouteille d'eau minérale, boissons Flacons de détergents, shampoings, produits d'entretien	6.2	Emballages dont les filières de recyclage sont bien établies			
Emballages rigides PE, PP ou PET	Barquettes, pots	6.3	Emballages qui font partie de l'Extension des Consignes de Tri à tous les emballages (ECT) dont les filières se développent rapidement: il existe déjà des débouchés à valeur ajoutée ; l'enjeu est de les amplifier pour accueillir le nouveau gisement			
Emballages souples en PE	Film de regroupement, sachet d'économat, sachet de surgelés, coussins de calage de colis	6.4	Emballages qui font partie de l'ECT dont la filière est en cours de développement			
Emballages rigides en PS	Pot de yaourt, barquette de viande, pot de crème fraîche, boîte d'œufs, calage TV, chips VAD	6.5	Emballages qui font partie de l'ECT dont la filière est au début de son développement avec des premières expérimentations ; l'enjeu est de trouver des débouchés à valeur ajoutée			
Emballages complexes ou autres résines hors PVC	Paquet de chips, gourde de compote, bouteille PLA	6.6	Emballages sans filière de recyclage existante mais valorisables			
Emballages contenant du PVC	Berlingot détergent, barquette avec opercule, blister de médicaments	6.7	Emballages sans filière de recyclage et non valorisables en valorisation complémentaire (Combustible Solide de Récupération)			

* Voir définitions page ci-contre.

** Le bois est un matériau renouvelable. Les emballages ménagers en bois ou en liège ne disposent pas de filière de recyclage industrielle. Des études sont en cours pour développer des filières de recyclage matière ou organique (compostage). Consulter la fiche tarif 7.1 pour plus de précisions.

Le tarif 2022 appliqué à chaque déclaration

Selon le nombre d'Unités de Vente Consommateur (UVC)* mises sur le marché, choisissez la déclaration la plus adaptée.



Consultez la grille tarifaire 2022

En cas de contribution annuelle inférieure à 80 € HT, un montant forfaitaire de 80 € HT est facturé.

À VOTRE SERVICE
Pour simplifier vos démarches au moment de votre déclaration sur votre espace client client-emballages.citeo.com, nous vous proposons le type de déclaration qui semble la plus adaptée à votre situation. Vous pouvez changer de formule à tout moment dans le respect des conditions d'éligibilité.

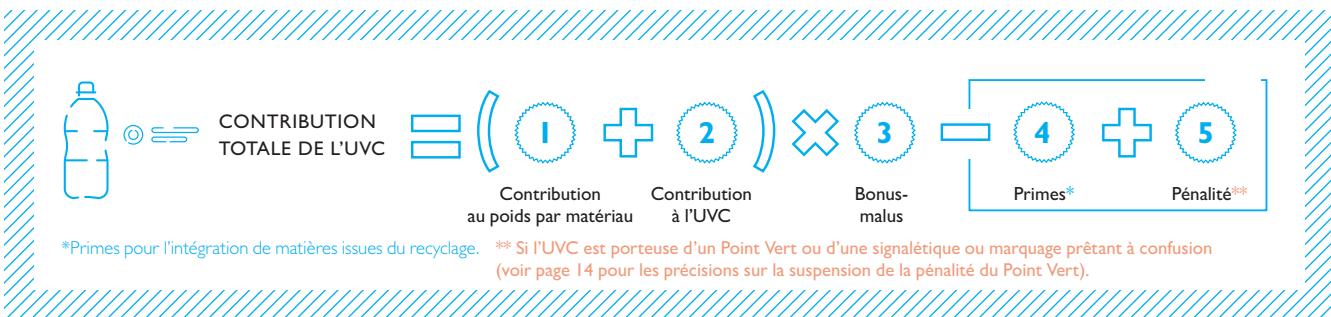
* L'Unité de Vente Consommateur (UVC) est une unité de produit conditionné qu'un consommateur peut acheter séparément des autres.

Exemple : un pack de 4 yaourts, une télévision, une bouteille d'eau, un lot promotionnel de 2 shampoings, un colis d'expédition, etc.

Une UVC peut être composée de différents éléments de différents matériaux.

Zoom sur la déclaration par UVC

Une déclaration qui fait de l'UVC l'unité de référence.



La contribution à l'UVC se calcule à partir du nombre d'unités d'emballage.

Une unité d'emballage est un composant de l'emballage qui peut être séparé du produit lors de sa consommation ou de son utilisation par le ménage.

Tous les éléments de bouchage ou de fermeture (bouchons détachables, opercules, couvercles, éléments des blisters sans prédécoupe, etc.) sont considérés comme des unités d'emballage à part entière. Les barquettes dotées d'un film non pelable ou les blisters non séparables ne forment qu'une seule unité. De la même façon, ne sont pas à déclarer séparément les éléments d'emballage :

- pour lesquels il n'y aurait pas d'assemblage lors de la fabrication (brique de lait sans élément de fermeture et/ou
- qui seraient dotés de prédécoupe (bagues d'inviolabilité de certains emballages, fermeture unidose, blisters avec prédécoupe, etc.). (Voir définition complète dans le Guide de la déclaration).

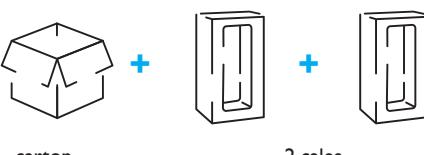
DES EXEMPLES POUR BIEN COMPRENDRE

Une barquette séparable = 2 unités d'emballage



1 opercule 1 barquette

Un carton d'expédition = 3 unités d'emballage



carton 2 cales

Une boîte de thé en sachet = 21 unités d'emballage



1 étui carton 20 sachets plastiques individuels

Une trousse beauté = 5 unités d'emballage



1 trousse 1 tube avec 1 bouchon 1 aérosol avec 1 bouchon

Zoom sur la règle de simplification du matériau majoritaire

1

Contribution au poids par matériau

- Un tarif différencié pour chacune des 15 familles de matériaux suivantes:

Codes	MATÉRIAUX	Tarif en ct €/kg
1	Acier	4,72
2	Aluminium	12,57
	Papier-Carton	
3	Papier-carton	16,43
4	Brique	24,91
5	Verre	1,31
	Plastique	
6.1	Bouteille flacon en PET clair	32,58
6.2	Bouteille et flacon en PET foncé/coloré, PE ou PP	34,77
6.3	Emballage rigide PE, PP ou PET	37,43
6.4	Emballage souple en PE	40,55
6.5	Emballage rigide en PS	43,67
6.6	Emballage complexe ou autres résines hors PVC	46,79
6.7	Emballage contenant du PVC	62,38
	Autres matériaux	
7.1	Matériaux non transformés issus de ressources renouvelables et gérées durablement avec filière de recyclage matière ou de valorisation organique en développement (bois, liège)	35,87
7.2	Sans filière mais valorisables énergétiquement (textile, autres matériaux...)	46,79
7.3	Sans filière et non valorisables énergétiquement (grès, porcelaine, céramique)	54,58

Les emballages plastiques associant plusieurs résines dans le corps peuvent bénéficier du tarif de la résine principale si cette combinaison est reconnue recyclable (colonnes vertes et orange) dans les tableaux du COTREP, 4 associations sont aujourd'hui connues :

- Barrière 3 couches PA dans emballage rigide PET
- Barrière EVOH dans emballage rigide ou souple PE
- Barrière EVOH dans emballage rigide PP
- Mélange ou multicouche emballage rigide PE/PP

2

Contribution à l'UVC

Pour chaque UVC, la contribution de base est de 0,0794 ct € modulée en fonction du nombre d'Unités d'Emballage composant l'UVC.

Règles de modulation	Nombre d'unités par UVC	% de modulation	Tarif à L'UVC en ct €
1 unité = pas de modulation	1	0%	0,0794
De 2 unités à 5 = modulation de 70% pour chaque unité	2	70%	0,1350
	3	140%	0,1906
	4	210%	0,2461
	5	280%	0,3017
De 6 unités à 10 = modulation de 50% pour chaque unité	6	330%	0,3414
	7	380%	0,3811
	8	430%	0,4208
	9	480%	0,4605
	10	530%	0,5002
De 11 unités à 15 = modulation de 30% pour chaque unité	11	560%	0,5240
	12	590%	0,5479
	13	620%	0,5717
	14	650%	0,5955
	15	680%	0,6193
De 16 unités à 20 = modulation de 10% pour chaque unité	16	690%	0,6273
	17	700%	0,6352
	18	710%	0,6431
	19	720%	0,6511
	20	730%	0,6590
À partir de 21 unités = modulation de 5% pour chaque unité	21	735%	0,6630

Pour les UVC composées d'unités d'emballage inférieures à 0,1 g, la contribution de base de ces unités d'emballage est de 5 % de 0,0794 ct €.

• Une décote pour l'utilisation de papier-carton recyclé:

Les emballages en papier-carton qui intègrent des matières premières issues du recyclage voient leur contribution au poids diminuée de 10% si plus de 50% du poids total de l'emballage est en matière recyclée. Pour en bénéficier, une attestation du fournisseur d'emballages devra être transmise.



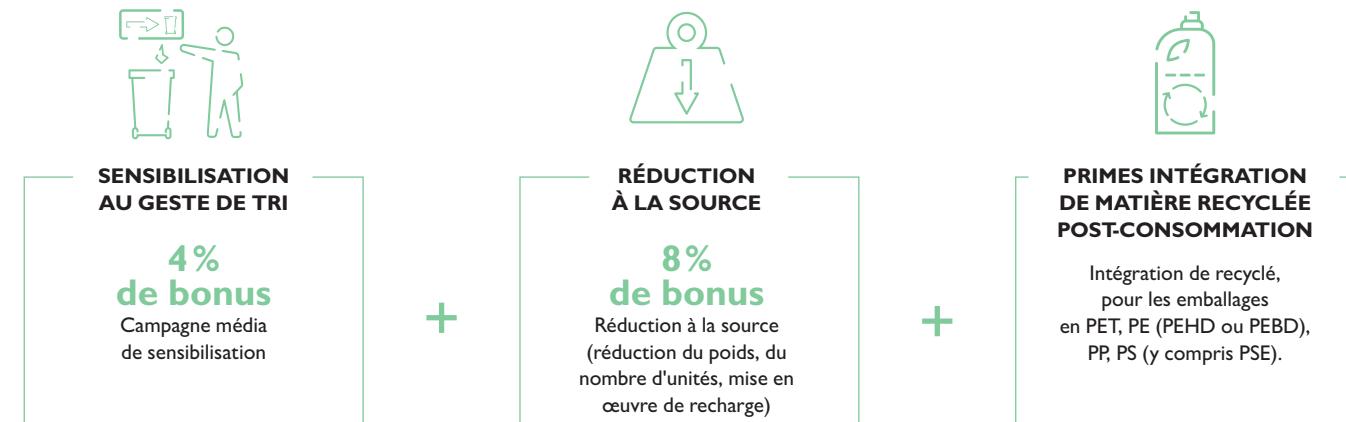
Le système d'éco-modulation

Le système d'éco-modulation a été pensé pour encourager l'écoconception des emballages et l'intégration de matière recyclée ainsi que la sensibilisation au geste de tri. Pour cela, 3 bonus cumulables et 3 malus progressifs sont mis en place.

3 BONUS ET PRIMES CUMULABLES

pour encourager la sensibilisation au geste de tri et l'écoconception des emballages.

Les UVC soumises à un malus perturbateur (hors pénalité Point Vert) ne peuvent pas bénéficier de bonus ou de primes.



DÉTAILS DES PRIMES POUR INTÉGRATION DE MATIÈRES PLASTIQUES RECYCLÉES POST-CONSUMMATION

(consultez la grille tarifaire 2022 pour plus de détails)

Type de résine plastique recyclée	Montant de la prime en € par kg de matière plastique issue du recyclage d'emballages incorporée	Montant de la prime supplémentaire en € par kg de matière plastique issue du recyclage d'emballages ménagers incorporée
Polyéthylène téréphthalate (PET)	0,05	0,35*
Polyéthylène basse densité (PEBD)	0,40	0,15
Polyéthylène haute densité (PEHD)	0,45	
Polypropylène (PP)	0,45	
Polystyrène (PS), y compris polystyrène expansé (PSE)	0,55	

* La prime supplémentaire est applicable aux emballages rigides type « barquettes et pots » qui incorporent de la matière plastique recyclée en PET issue exclusivement du recyclage des emballages ménagers rigides type « barquettes et pots ».

3 MALUS PROGRESSIFS

pour encourager l'abandon des emballages non recyclables ou perturbateurs du recyclage, tout en laissant le temps de mettre en place des solutions alternatives. Ce principe permet d'avoir un impact financier mesuré pour les nouveaux malus tout en incitant aux démarches d'écoconception avec la perspective de l'évolution de leur majoration.



Les malus de niveau 1 avec un taux de 10%

MATÉRIAU	CARACTÉRISTIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POUR LE RECYCLAGE
Plastique rigide (tarifs 6.1, 6.2 et 6.3)	En PE, PP dont la densité est supérieure à 1 pour le PET et inférieure à 1 pour le PE et PP eure à 1	Perte matière
Plastiques rigides en PET (tarifs 6.1, 6.2 et 6.3)	Bouteille, flacon et autres emballages rigides en PET avec présence de plastique rigide de densité supérieure à 1	Perte matière



Les malus de niveau 2 avec un taux de 50%

MATÉRIAU	CARACTÉRISTIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POUR LE RECYCLAGE
Verre	Avec un système de fermeture en acier non magnétique	Qualité de la matière recyclée, enjeu de sécurité des opérateurs et de dégradation de l'outil industriel
Emballage papier-carton	Contenant des impressions avec des encres fabriquées avec ajout d'huiles minérales*	Qualité de la matière recyclée
Plastique rigide (tarifs 6.2, 6.3, 6.5, 6.6, 6.7)	Bouteille, flacon et autres emballages plastiques rigides sombre non détectable par tri optique généralement contenant du noir de carbone	Perte matière liée à l'étape de tri
Bouteille et flacon en PET (tarifs 6.1 et 6.2)	Contenant des billes en verre	Qualité de la matière recyclée et dégradation de l'outil industriel

* Le malus « huiles minérales » s'appliquera uniquement sur la contribution au poids du papier-carton. Les autres matériaux pouvant constituer l'UVC ne sont pas concernés par cette problématique.



Les malus de niveau 3 avec un taux de 100%

MATÉRIAU	CARACTÉRISTIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POUR LE RECYCLAGE
Verre	Autre que sodo-calcique	Qualité de la matière recyclée
	Sodo-calcique avec élément infusible associé (porcelaine, céramique, grès...)	Dégradation de l'outil industriel
Emballage papier-carton	Armé	Dégradation de l'outil industriel (blocage process)
Bouteille, flacon et emballage rigide en PET (tarifs 6.1, 6.2 et 6.3)	Associés à de l'aluminium, du PVC ou du silicium de densité supérieure à 1	Qualité de la matière recyclée et dégradation de l'outil industriel
Bouteille, flacon et emballage rigide en PET (tarifs 6.2 et 6.3)	En PET opaque (charge minérale > 4 %)	Enjeux de débouché
Bouteille et flacon en PVC (tarif 6.7)	Emballage dans les consignes nationales de tri mais non recyclable et non valorisable	Perte matière

Les malus se cumulent entre chaque niveau de malus.

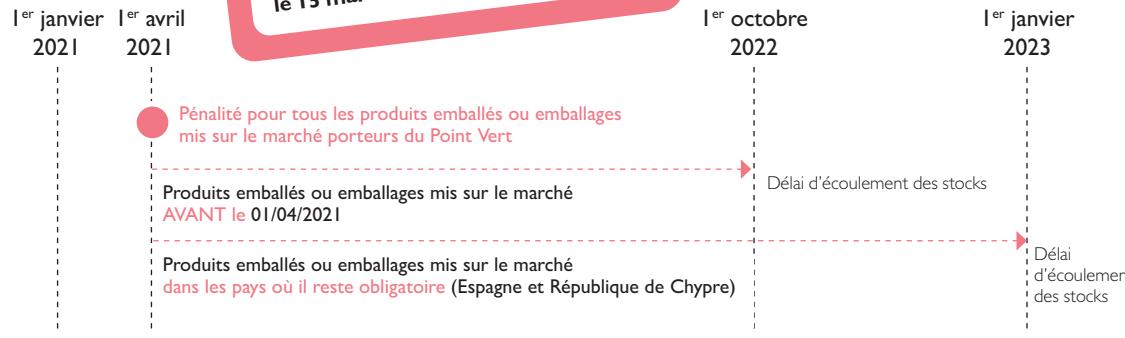
À NOTER

DISPOSITIONS LOI AGEC - Arrêté du 25 décembre 2020

PÉNALITÉ POUR SIGNALÉTIQUES ET MARQUAGES POUVANT INDUIRE UNE CONFUSION SUR LA RÈGLE DE TRI (DONT POINT VERT)

Application d'une pénalité équivalente à la somme du montant des contributions au poids et à l'UVC pour les emballages sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un des marquages définis en application du 5^e alinéa de l'article L. 541-10-3 de la loi AGEC (Anti Gaspillage Économie Circulaire). Même s'il n'est pas mentionné en tant que tel, le Point Vert est considéré comme faisant partie des signalétiques et marquages prêtant à confusion.

Suspension de l'exécution de l'arrêté du 30 novembre 2020 ordonnée le 15 mars 2021 par le Conseil d'Etat



À la suite des procédures engagées par plusieurs organisations professionnelles représentatives de metteurs en marché, **le Conseil d'Etat a décidé, le 15 mars 2021, dans le cadre d'une procédure d'urgence (référé), la suspension de l'exécution de l'arrêté du 30 novembre 2020, qui définit le Point Vert comme un marquage pouvant induire une confusion sur la règle de tri, et de la pénalité associée** imposée par l'arrêté du 25 décembre 2020 à compter du 1^{er} avril 2021.

Compte tenu de la base législative qui demeure* et permet à l'État d'adopter une nouvelle réglementation d'application, le risque que l'apposition du Point Vert sur les emballages mis en marché en France fasse l'objet d'une pénalité ne peut être écarté, même en cas d'annulation des textes contestés.

Les critères à l'étude

Certains sujets font l'objet d'une étude par Citeo et/ou les acteurs de la filière pour améliorer la recyclabilité des emballages.

MATÉRIAU	SUJET À L'ÉTUDE
Papier-carton	Emballages papier/carton avec présence de substances perturbatrices du recyclage, notamment les colles PSA
	Emballages avec taux de papier-carton entre 50 % et 80 %
	Emballages papier-carton sombres : compréhension de leur détection ou non par tri optique dans les centres de tri
	Emballages papier-carton métallisés : plan d'action à prévoir sur 2 ans pour faire le point sur l'impact de la métallisation sur le tri et le recyclage en fonction des matériaux et de la mise en œuvre de cette métallisation
	Huiles minérales : étude de comportement des huiles minérales issues des colles « hotmelt » lors du recyclage
Verre	Emballages en verre avec étiquettes ultra adhésives
	Emballages en verre non translucide
Plastique	Bouteille en plastique PET avec manchons
	Emballages plastiques métallisés : plan d'action sur 2 ans pour faire le point sur l'impact de la métallisation sur le tri et le recyclage en fonction des matériaux et de la mise en œuvre de cette métallisation
	Opercule de densité > 1 sur pots et barquettes plastique en PET
	Présence d'acier et de plastique de densité > 1 dans les bouteilles, flacons et emballages rigides en PET
	Résines plastiques avec inversion de leur densité (malus de 10 % déjà actif sur les emballages plastiques en PE, PP dont la densité est supérieure à 1) :
	• Emballages plastiques en PET dont la densité est inférieure à 1
	• Emballages plastiques en PS
Élargissement du malus pour les « plastiques rigides sombres non détectables par tri optique généralement contenant du noir de carbone » aux plastiques souples	

Citeo vous fait part de ces problématiques pour vous permettre d'identifier les difficultés d'écoconception sur lesquelles des travaux sont menés actuellement. En fonction des résultats, certains de ces sujets pourraient être pris en compte dans l'éco-modulation ces prochaines années.



Nos outils et services pour simplifier votre déclaration

Pour comprendre les principes du tarif pour le recyclage des emballages et pour faciliter votre déclaration, Citeo met à disposition des outils et des services compris dans votre contribution. Nos équipes sont également à vos côtés pour vos démarches et pour toute question.



Espace client en ligne

Retrouvez tous les documents utiles et guides pratiques pour vos équipes et vos prestataires sur votre espace client personnalisé:

clients-emballages.citeo.com



Simulateur de contribution

Vous pouvez découvrir le montant de votre contribution 2022 grâce au simulateur mis à disposition sur votre espace client:

clients-emballages.citeo.com



Assistance téléphonique

Une question ? Besoin d'un conseil ? Contactez votre interlocuteur habituel ou nos conseillers au **0 808 80 00 50** (service gratuit + prix appel).



sprint

Votre assistant pour votre déclaration

Citeo vous propose **Sprint**, un service d'assistance au remplissage de la déclaration UVC.

Plutôt que collecter les nombreuses caractéristiques techniques de milliers de références et de saisir dans le détail toutes vos ventes dans le fichier de déclaration UVC classique, vous pouvez désormais vous concentrer sur vos best-sellers uniquement.



Votre assistant **Sprint** s'occupera de toutes vos autres ventes et complétera automatiquement jusqu'à 60 %* des lignes de votre déclaration !

* 60 % en moyenne des déclarations UVC Citeo, et jusqu'à 95 % des lignes pour certains clients chanceux

Notes



Déclaration
par UVC:
trouver facilement
son tarif matériau

À chaque tarif matière sa fiche !

Avec les fiches des tarifs matériaux, retrouvez facilement :

1

De l'information sur le matière

Consignes de tri, recyclabilité, débouchés, informations techniques pour en savoir plus et clés de reconnaissance.

2

Les bonus et malus spécifiques applicables à ce tarif matière

Pour identifier simplement quels malus et bonus peuvent avoir un impact sur le tarif en fonction de la nature exacte et des caractéristiques de l'emballage.

3

Citeo s'engage

Des éléments d'information complémentaires sur les actions engagées par Citeo et ses partenaires.

À VOTRE SERVICE

CONSULTEZ L'OUTIL INTERACTIF :

Répondez d'un simple clic à un maximum de cinq questions pour identifier le tarif matière applicable à votre emballage.

TARIF MATERIAU 6.1
BOUTEILLE ET FLACON EN PET CLAIR

TARIF MATERIAU 5
VERRE

TARIF MATERIAU 3
PAPIER - CARTON

EMBALLAGES EMBLEMATIQUES:

- CONSIGNES DE TRI**: Les emballages à base de papier-carton sont dans les consignes nationales de tri depuis 1993.
- RECYCLAGE**: En 2019, le taux de recyclage des emballages en papier-carton issus de la collecte sélective est de 70%. Les enjeux pour le filtre aujourd'hui: limiter la quantité d'autres matériaux associés au papier-carton, éviter les emballages armés, et éviter l'utilisation d'encre avec étholes minérales qui peuvent fragiliser l'économie circulaire.
- DÉBOUCHÉS**: Sur 1000 kg de papier-carton issus de la collecte sélective, on obtient après recyclage 825 kg de pâte recyclée qui sera utilisée pour fabriquer de nouveaux emballages, du papier d'hygiène ou encore des produits d'isolation (cellulose moulée pour les bâtiments). 1 boîte de céréales = une boîte à œufs (équivalences) 7 boîtes de jouet = une caisse en carton pour 6 bouteilles (équivalences)

EN SAVOIR PLUS: Lorsqu'un emballage papier-carton est recyclé dans la filière du recyclage papier-carton, ce sont les fibres de cellulose qui sont recyclées. Les matériaux associés, comme par exemple une fenêtre plastique, seront détruits par le processus de recyclage papier; puis généralement valorisés énergétiquement. Il est donc important par l'éco-conception de limiter les quantités de matériaux associés au papier-carton.

TARIF ET ÉCO-MODULATION

↳ Tarif au poids matière 3 Papier Carton: 17,70 ct €/kg	
ACTION ENGAGÉE	BONUS
Triman seul ou avec bloc Consigne de tri	5 % Triman seul ou 8 % consigne complète
Campagne média de sensibilisation	4 %
Réduction à la source	8 %

DÉCOTE POUR L'UTILISATION DE PAPIER-CARTON RECYCLÉ: Les emballages en papier-carton qui intègrent des matières premières issues du recyclage voient leur contribution au poids diminuée de 10% si plus de 50% du poids total de l'emballage est en matière recyclée.

PROBLÉMATIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POTENTIELS	MALUS
Imprimé avec des encre contenante des huiles minérales goutteuses.	Qualité de la matière recyclée	Malus niveau 2: 50%
Emballages en papier-carton armé	Dégénération de l'outil industriel (blockage process)	Malus niveau 2: 50%

CITEO S'ENGAGE

- ↳ Développer l'innovation sur les emballages papier-carton : c'est l'objectif de Citeo à travers sa collaboration avec le Centre Technique du Papier pour un programme spécifique d'innovation sur l'emballage papier-carton. Ainsi, sur la période 2019-2022, Citeo investit à hauteur 1,8 million d'euros dans ce partenariat. Pour en savoir plus : <https://www.citeo.com/fr-mag/les-projets-davenir-du-materiel-papier-carton/>
- ↳ Accompagner les démarches d'éco-conception en vue d'améliorer la recyclabilité des emballages en papier-carton : Citeo co-anime le CEREC, le Comité d'Évaluation de la Recyclabilité des Emballages papier-carton. Pour en savoir plus : cerc-emballages.fr
- ↳ Limiter les huiles minérales : Citeo a mis en œuvre un plan d'actions pour réduire la présence des huiles minérales dans les emballages en papier-carton et les papiers graphiques, guider vers le bon choix d'éco-conception et sécuriser les boucles de recyclage des papiers graphiques et des emballages à base de papier-carton. Pour en savoir plus : <https://www.citeo.com/fr-mag/525>

22

ACIER



EMBALLAGES EMBLEMATIQUES:



CONSIGNES DE TRI

Les emballages en acier sont dans les consignes nationales de tri depuis 1993.



RECYCLAGE

L'enjeu pour la filière est le respect de la qualité de la matière à la réception à l'aciérie en évitant notamment la présence d'imbriqués ou d'éléments plastiques au moment du processus de recyclage pouvant provoquer des dommages industriels et des risques de sécurité pour le personnel.



DÉBOUCHÉS

Les emballages en acier provenant de la collecte sélective participent à la production d'un nouvel acier, qui sera utilisé pour fabriquer des automobiles, de l'électroménager, des éléments de construction et bien évidemment des emballages.

1 tonne d'acier recyclée permet de fabriquer 13 lave-vaisselles ou encore 14 mètres de rails de train.

EN SAVOIR PLUS



Les emballages en acier se reconnaissent facilement: ils sont attirés au passage d'un aimant, l'acier ayant la propriété d'être magnétique !

En 2019, le taux de recyclage des emballages ménagers en acier est de 100%. Ce pourcentage est dû à la comptabilisation des aciers de «mâchefers», c'est-à-dire récupérés après incinération des ordures ménagères.

TARIF ET ÉCO-MODULATION

→ Tarif au poids matériau 1 Acier: 4,72 ct €/kg

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

DISPOSITIONS LOI AGEC - Arrêté du 25 décembre 2020

○ Une pénalité* est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prêtant à confusion (Point Vert).

CITEO S'ENGAGE

→ Améliorer le tri et la qualité de l'acier:

En partenariat avec les filières de matériaux pour les métaux et notamment ARCELORMITTAL pour l'acier, Citeo a réalisé un guide de recommandation pour l'amélioration du tri des emballages en acier et en aluminium. Dans le cadre de la modernisation des centres de tri, ce guide détaille les pratiques essentielles à mettre en place afin d'optimiser au mieux le captage des fractions métalliques.

Pour en savoir plus:

<https://www.citeo.com/le-mag/securite-en-centre-de-tri-un-nouveau-guide-de-recommandations/>

* voir page 14



Tarif Emballages 2022 - Cette fiche n'a pas valeur contractuelle.

ALUMINIUM



EMBALLAGES EMBLEMATIQUES:



CONSIGNES DE TRI

Les emballages en aluminium sont dans les consignes nationales de tri depuis 1993.



RECYCLAGE

En 2019, le taux de recyclage des emballages en aluminium issus de la collecte sélective est de 48%. Représentant 1,5% du gisement en poids mais 8% en nombre, les petits emballages en aluminium, en raison de leur taille, sont plus difficilement captables en centre de tri.



DÉBOUCHÉS

Sur 1 000 kg d'aluminium issus de la collecte sélective, on obtiendra après recyclage 586 kg d'aluminium recyclé qui sera utilisé pour fabriquer des jantes de voiture, des radiateurs, des semelles de fer à repasser.

115 canettes = une trottinette

230 canettes = un cadre de vélo

2 900 canettes = un radiateur



EN SAVOIR PLUS

Les emballages en aluminium sont captés en centre de tri par un courant de Foucault, une sorte d'aimant inversé qui va éjecter l'emballage lors de son passage sur le tapis de tri.

TARIF ET ÉCO-MODULATION

→ Tarif au poids matériau 2 Aluminium: 12,57 ct €/kg

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

DISPOSITIONS LOI AGEC - Arrêté du 25 décembre 2020

○ Une pénalité* est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prêtant à confusion (Point Vert).



CITEO S'ENGAGE

→ Recycler les petits emballages en aluminium

Initié en 2014 par le CELAA, aux côtés de Citeo, de l'AMF, du Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums de Nespresso, le Projet Métal a mis en place la première filière de recyclage dédiée aux emballages légers en aluminium et en acier en France en agissant sur trois leviers:

- la simplification des consignes de tri aux habitants
- l'adaptation des process dans les centres de tri pour un meilleur captage de ces petits emballages.

Ce sont désormais 27 centres de tri, desservant 15 millions d'habitants, qui sont équipés pour trier industriellement les emballages métalliques légers.

- l'identification d'une nouvelle technologie de valorisation pour les emballages légers en aluminium (la pyrolyse).

Cette nouvelle filière rend possible la récupération des emballages légers métalliques, en pleine expansion: les sachets, les capsules de bouteilles, les opercules et couvercles, les emballages de fromages frais...

Pour en savoir plus:

<https://www.citeo.com/le-mag/473>

* voir page 14

PAPIER - CARTON

EMBALLAGES EMBLÉMATIQUES:



CONSIGNES DE TRI

Les emballages à base de papier-carton sont dans les consignes nationales de tri depuis 1993.

RECYCLAGE

En 2019, le taux de recyclage des emballages en papier-carton issus de la collecte sélective est de 70%. Les enjeux pour la filière aujourd’hui: limiter la quantité d’autres matériaux associés au papier-carton, éviter les emballages armés, et éviter l’utilisation d’encres avec « huiles minérales » qui peuvent fragiliser l’économie circulaire.

DÉBOUCHÉS

Sur 1 000 kg de papier-carton issus de la collecte sélective, on obtient après recyclage 825 kg de pâte recyclée qui sera utilisée pour fabriquer de nouveaux emballages, du papier d’hygiène ou encore des produits d’isolation (cellulose moulée pour les bâtiments).

1 boîte de céréales = une boîte à œufs (équivalences)

7 boîtes de jouet = une caisse en carton pour 6 bouteilles (équivalences)

EN SAVOIR PLUS



Lorsqu’un emballage papier-carton est recyclé dans la filière de recyclage papier-carton, ce sont les fibres de cellulose qui sont recyclées. Les matériaux associés, comme par exemple une fenêtre plastique, seront éliminés par le process de recyclage papier, puis généralement valorisés énergétiquement. Il est donc important par l’ecoconception de limiter les quantités de matériaux associés au papier-carton.

TARIF ET ÉCO-MODULATION

→ Tarif au poids matériau 3 Papier Carton: 16,43 ct €/kg

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

DÉCOTE POUR L’UTILISATION DE PAPIER-CARTON RECYCLÉ:

Les emballages en papier-carton qui intègrent des matières premières issues du recyclage voient leur contribution au poids diminuée de 10% si plus de 50% du poids total de l’emballage est en matière recyclée.

PROBLÉMATIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POTENTIELS	MALUS
Imprimé avec des encres contenant des huiles minérales ajoutées.	Qualité de la matière recyclée	Malus niveau 2: 50%
Emballages en papier-carton armé	Dégénération de l’outil industriel (blocage process)	Malus niveau 2: 50%

DISPOSITIONS LOI AGEC - Arrêté du 25 décembre 2020

Une pénalité* est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prêtant à confusion (Point Vert).

CITEO S’ENGAGE

→ Développer l’innovation sur les emballages papier-carton: c’est l’objectif de Citeo au travers de sa collaboration avec le Centre Tec’Uique du Papier pour un programme spécifique d’innovation sur l’emballage papier-carton. Ainsi, sur la période 2019-2022, Citeo investit à hauteur 1,8 million d’euros dans ce partenariat.

Pour en savoir plus: <https://www.citeo.com/le-mag/les-projets-davenir-du-materiel-papier-carton/>

→ Accompagner les démarches d’ecoconception en vue d’améliorer la recyclabilité des emballages en papier-carton: Citeo co-anime le CEREC, le Comité d’Évaluation de la Recyclabilité des Emballages papier-carton.

Pour en savoir plus: cerec-emballages.fr

→ Limiter les huiles minérales: Citeo a mis en œuvre un plan d’actions pour réduire la présence des huiles minérales dans les emballages en papier-carton et les papiers graphiques, guider vers les bons choix d’ecoconception et sécuriser les boucles de recyclage des papiers graphiques et des emballages à base de papier-carton.

Pour en savoir plus: <https://www.citeo.com/le-mag/525>

* voir page 14

BRIQUE

EMBALLAGE EMBLÉMATIQUE:



CONSIGNES DE TRI

La brique fait partie des consignes nationales de tri depuis 1993.

RECYCLAGE

En 2019, le taux de recyclage de la brique issue de la collecte sélective est de 57%. La brique fait partie des emballages complexes, constituée généralement de papier-carton, de plastique et d’aluminium pour lui conférer des propriétés barrière. Lors du recyclage, la partie fibreuse est séparée de la partie aluminium et plastique, qui pourra être transformée en « polyal ».

DÉBOUCHÉS

La fibre du carton est recyclée en nouveau papier (essuie-tout, papier toilette, mouchoirs); le Polyal est en partie utilisé pour fabriquer du mobilier urbain (bancs, chaises, poubelles, ...), le reste est valorisé énergétiquement.

TARIF ET ÉCO-MODULATION

→ Tarif au poids matériau 4 Brique: 24,91 ct €/kg

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

DISPOSITIONS LOI AGEC - Arrêté du 25 décembre 2020

Une pénalité* est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prêtant à confusion (Point Vert).

CITEO S’ENGAGE

→ Développer l’innovation sur les emballages papier-carton: c’est l’objectif de Citeo au travers de sa collaboration avec le Centre Tec’Uique du Papier pour un programme spécifique d’innovation sur l’emballage papier-carton et la brique. Ainsi, sur la période 2019-2022, Citeo investit à hauteur 1,8 million d’euros dans ce partenariat. Citeo est également membre du CEREC, le Comité d’Évaluation de la Recyclabilité des Emballages papier-carton, qui aide les entreprises à évaluer leurs choix tec’Uiques au regard de la recyclabilité de leurs emballages.

Pour en savoir plus: <https://www.citeo.com/le-mag/les-projets-davenir-du-materiel-papier-carton/>

VERRE



EMBALLAGES EMBLÉMATIQUES:



CONSIGNES DE TRI

Le verre est collecté et recyclé depuis 1974 en France. Il est le pionnier de la collecte sélective. Seuls les emballages en verre peuvent être recyclés, c'est-à-dire les bouteilles, pots, bocaux et flacons.



RECYCLAGE

À son arrivée dans le centre de traitement, le verre subit toute une série de tris pour éliminer les indésirables et les pollutions (métaux, matériaux infusibles comme la porcelaine et la céramique, les éléments légers comme les papiers, les plastiques et les bouchons). Le calcin (verre recyclé) est très majoritairement utilisé pour refaire des emballages en verre dans une logique de boucle fermée.



DÉBOUCHÉS

En France, tous les emballages en verre, quelle que soit leur couleur (incolore, vert, brun...) sont collectés en mélange. La France a été pionnière et innovante en Europe en développant un tri industriel complémentaire par couleur qui permet de séparer le verre coloré et le verre incolore. Ceci permet d'augmenter les capacités de recyclage, en particulier pour le verre incolore, sans modifier le geste de tri pour le citoyen et le système de collecte pour les collectivités territoriales. Un recyclage en boucle fermée: une bouteille en verre redevient une bouteille.

TARIF ET ÉCO-MODULATION

➡ Tarif au poids matériau 5 Verre: 1,31 ct €/kg

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

PROBLÉMATIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POTENTIELS	MALUS
Emballage en verre avec un système de fermeture en acier non magnétique	Qualité de la matière recyclée, enjeu de sécurité des opérateurs et de dégradation de l'outil industriel	Malus niveau 2 : 50%
Emballage en verre autre que sodo-calcique	Qualité de la matière recyclée industrielle	Malus niveau 2 : 50%
Emballage en verre sodo-calcique avec élément infusible (porcelaine, céramique, grès, etc.) ou en céramique	Dégradation de l'outil industriel	Malus niveau 2 : 50%

➡ DISPOSITIONS LOI AGECA - Arrêté du 25 décembre 2020

Une pénalité* est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prêtant à confusion (Point Vert).

CITEO S'ENGAGE

➡ Développer la collecte et le tri du verre: dans l'esprit du premier plan de relance qui, grâce à la mise en place 8 000 points de collecte supplémentaires, a permis une belle croissance de la collecte, Citeo poursuit et accélère ses actions pour développer la collecte du verre. Pour cela, 4 leviers d'action : développer le tri du verre dans les grandes villes, moderniser la collecte de proximité, déployer la tarification incitative et développer le tri hors foyer. Ces leviers s'appuieront sur l'ancre fort chez le citoyen du geste de tri pour le verre et sur l'engagement des collectivités territoriales pour qui chaque tonne de verre collectée et recyclée permet une économie de 130 €.

* voir page 14

BOUTEILLE ET FLACON EN PET CLAIR



EMBALLAGES EMBLÉMATIQUES:



CONSIGNES DE TRI

Bouteilles et flacons sont dans les consignes nationales de tri depuis 1993.



RECYCLAGE

Le taux de recyclage des bouteilles et flacons issus de la collecte sélective est de 61 % en 2019. Matériau dont la filière de recyclage est très bien établie. Le principal enjeu pour la filière aujourd'hui: la gestion des manchons sur les corps en PET (risque de non-reconnaissance de la bouteille PET et sortie de la filière de recyclage).



DÉBOUCHÉS

Le PET clair recyclé permet de fabriquer de nouveaux emballages en PET (bouteilles, barquettes, etc.) ou de la fibre (polyester) utilisée dans le secteur textile ou automobile. En France, le PET est le seul matériau plastique qui peut être réutilisé dans des emballages au contact alimentaire.



EN SAVOIR PLUS

Le PET est l'acronyme de Polyéthylène téréphthalate, signalé par le chiffre 1 dans la nomenclature européenne des plastiques.



Le gisement des bouteilles en PET clair se retrouve essentiellement dans les bouteilles d'eau minérale ou de boissons rafraîchissantes de couleur transparente ou bleu clair.

Les bouteilles et flacons en PET se reconnaissent par le point d'injection au fond de la bouteille (vs une ligne de soudure pour la bouteille en PE).

TARIF ET ÉCO-MODULATION

➡ Tarif au poids matériau 6.1 Bouteille et flacon PET Clair: 32,58 ct €/kg

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

PROBLÉMATIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POTENTIELS	MALUS
Bouteille et flacon en PET contenant des billes en verre	Enjeux de qualité de la matière recyclée et dégradation de l'outil industriel	Malus niveau 2 : 50%
Bouteille, flacon et emballage rigide en PET associé à de l'aluminium, du PVC ou du silicone de densité supérieure à 1	Enjeux de qualité de la matière recyclée et dégradation de l'outil industriel	Malus niveau 3 : 100%

DISPOSITIONS LOI AGECA - Arrêté du 25 décembre 2020

• Une prime de 0,05€/kg est accordée si le rPET est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.

➡ Une pénalité* est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prêtant à confusion (Point Vert).

CITEO S'ENGAGE

➡ Projet R&D sur la perforation/prédécoupe : les manchons intégraux ont un impact négatif sur le recyclage des bouteilles en PET, quelle que soit leur matière. En phase de tri, le tri optique risque d'identifier la matière du manchon plutôt que celle du corps de l'emballage ; en phase de recyclage la matière du manchon perturbe le recyclage du PET ou des bouchons en PE/PP. Citeo travaille sur cette problématique, en particulier via un projet R&D de perforation du manchon qui permet de le retirer de la bouteille en amont du recyclage.

➡ Déploiement de 420 RVM (Reverse Vending Machine): le 19 février 2020 Citeo a lancé un appel d'offres afin de permettre le déploiement de 420 automates de collecte de bouteilles plastiques en France métropolitaine. Il fait suite à une expérimentation menée pendant 6 ans visant à valider les conditions dans lesquelles les automates (adosés à un principe simple de gratification du geste de tri à hauteur de 1 à 2 centimes d'euros par bouteilles rapportées) peuvent constituer une solution pertinente et complémentaire au dispositif de tri existant. Ce déploiement vient compléter le portefeuille d'actions de Citeo pour développer la collecte des bouteilles plastiques qui font l'objet d'objectifs européens ambitieux (77% de collecte en 2025 puis 90% en 2029).



BOUTEILLE ET FLACON EN PET COLORÉ, PE OU PP



EMBALLAGES EMBLÉMATIQUES:



CONSIGNES DE TRI

Bouteilles et flacons sont dans les consignes nationales de tri depuis 1993.



RECYCLAGE

Le taux de recyclage des bouteilles et flacons issus de la collecte sélective est de 61 % en 2019. Matériaux dont la filière de recyclage est très bien établie. Les principaux enjeux pour la filière aujourd’hui: gestion des manchons sur les corps des bouteilles et flacons et quantité d’opacifiant utilisé (PET opaque).



DÉBOUCHÉS

À partir du PET collecté, on obtiendra du PET recyclé utilisé pour fabriquer des fibres textiles (polyester), et à partir du PE et du PP on obtiendra des matériaux pour la fabrication de tuyaux, pièces automobiles...

TARIF ET ÉCO-MODULATION

➡ Tarif au poids matériau 6.2 Bouteille et flacon PET Coloré, PE ou PP: 34,77 ct €/kg

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

PROBLÉMATIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POTENTIELS	MALUS
Plastique rigide en PE ou PP dont la densité est supérieure à 1	Perte matière	Malus niveau 1 : 10%
Plastique rigide sombre non détectable par tri optique notamment contenant du noir de carbone	Perte matière à l'étape du tri	Malus niveau 2 : 50%
Bouteille et flacon en PET contenant des billes en verre	Enjeux de qualité de la matière recyclée et dégradation de l'outil industriel	Malus niveau 2 : 50%
Bouteille, flacon et emballage rigide en PET associé à de l'aluminium, du PVC ou du silicium de densité supérieure à 1	Enjeux de qualité de la matière recyclée et dégradation de l'outil industriel	Malus niveau 3 : 100%
Bouteille, flacon et emballage rigide PET opaque (charge minérale > 4%)	Enjeux de débouchés	Malus niveau 3 : 100%

DISPOSITIONS LOI AGEC - Arrêté du 25 décembre 2020

- Une prime de 0,05 €/kg est accordée si le rPET est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.
- Une prime de 0,45 €/kg est accordée si le rPP est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.

Emballages en PE rigide (essentiellement Polyéthylène haute densité - PEHD)

- Une prime de 0,45 €/kg est accordée si le rPE est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.
- Une pénalité* est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prétendant à confusion (Point Vert).

Pour en savoir plus: <https://www.citeo.com/le-mag/pet-opaque-des-avancees-majeures-en-eco-conception-recyclage-et-creation-de-nouveaux>

* voir page 14

EMBALLAGE RIGIDE EN PE, PP OU PET



EMBALLAGES EMBLÉMATIQUES:

CONSIGNES DE TRI

Les emballages en plastique rigides hors bouteilles et flacons ont vu leur tri généralisé dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri en 2021.

RECYCLAGE

Les emballages rigides et les bouteilles en PE, PP, PET ont les mêmes caractéristiques mais leurs particularités - présence d'opercule sur les pots et barquettes par exemple, peuvent impacter le recyclage. Les enjeux pour la filière: la compatibilité des matières associées (perte de quantité et de qualité de la matière recyclée), les emballages sombres (non détectables au tri optique).

DÉBOUCHÉS

Les filières de recyclage se développent rapidement; il existe déjà des débouchés à valeur ajoutée, identiques à ceux des bouteilles en PE, PP et PET. L'enjeu avec l'Extension des Consignes de Tri est de les amplifier pour accueillir le nouveau gisement.

EN SAVOIR PLUS



PE est l'acronyme de Polyéthylène, signalé par le chiffre 2 ou 4 dans la nomenclature européenne des plastiques selon qu'il est Haute Densité (PEHD) ou Basse Densité (PEBD); PP pour Polypropylène porte le chiffre 5; PET pour Polyéthylène téréphthalate porte le chiffre 1.

Un emballage rigide est un emballage caractérisé par une certaine tenue en rayon et une résistance à la déformation, à l'exception des doypacks. L'élément principal de l'emballage rigide a en général une épaisseur supérieure à 250 microns.

TARIF ET ÉCO-MODULATION

➡ Tarif au poids matériau 6.3 Emballage rigide en PE, PP ou PET: 37,43 ct €/kg

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

PROBLÉMATIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POTENTIELS	MALUS
Emballage plastique rigide en PE, PP dont la densité est supérieure à 1	Perte matière	Malus niveau 1 : 10%
Emballage plastique rigide sombre non détectable par tri optique notamment contenant du noir de carbone	Perte matière à l'étape du tri	Malus niveau 2 : 50%
Bouteille, flacon et emballage rigide en PET associé à de l'aluminium, du PVC ou du silicium de densité supérieure à 1	Qualité de la matière recyclée et dégradation de l'outil industriel	Malus niveau 3 : 100%
Bouteille, flacon et emballage rigide PET opaque (charge minérale > 4%)	Enjeux de débouchés	Malus niveau 3 : 100%

DISPOSITIONS LOI AGEC - Arrêté du 25 décembre 2020

Emballages en PET

- Une prime de 0,05 €/kg est accordée si le rPET est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.
- Une prime supplémentaire uniquement pour les emballages pots et barquettes en PET : Une prime supplémentaire de 0,35 €/kg est accordée pour les emballages en PET de type pots ou barquettes si le rPET est issu exclusivement du recyclage des emballages ménagers des pots et barquettes.

Emballages en PE rigide (essentiellement Polyéthylène haute densité - PEHD)

- Une prime de 0,45 €/kg est accordée si le rPE est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.
- Une prime supplémentaire uniquement pour les emballages pots et barquettes en PEHD : Une prime supplémentaire de 0,35 €/kg est accordée pour les emballages en PEHD de type pots ou barquettes si le rPE est issu exclusivement du recyclage des emballages ménagers des pots et barquettes.

Une pénalité* est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prétendant à confusion (Point Vert).

CITEO S'ENGAGE

Développer la recyclabilité et les filières de recyclage:

Depuis 2012, Citeo a lancé de nombreux appels à projets écoconception afin de préparer l'intégration de ces emballages rigides en plastique dans les consignes nationales, à horizon 2022. Des solutions pour atteindre 100% d'emballages recyclables sont à l'étude comme:

- le passage à des emballages mono-matériaux, recyclables
- la recherche d'alternatives aux colorants sombres non détectables par tri optique.

Pour en savoir plus:

<https://www.citeo.com/le-mag/428> . <https://www.citeo.com/le-mag/sopraloop-une-usine-la-pointe-du-recyclage-des-emballages-en-pet>

* voir page 14

Ces travaux se poursuivent avec la nouvelle vague d'appel à projets lancée en 2019, notamment la recherche d'opercules compatibles au recyclage des emballages rigides, type barquettes.

Citeo soutient également l'initiative industrielle du groupe français SOPREMA, spécialiste des solutions pour bâtiments éco-responsables, qui s'est doté d'une usine de recyclage des barquettes en PET et des emballages en PET complexes. Sopraloop offre une nouvelle vie à ces emballages transformés en matériaux d'isolation.



EMBALLAGE SOUPLE EN PE



EMBALLAGES EMBLÉMATIQUES:



CONSIGNES DE TRI

Les emballages en plastique souples ont vu leur tri généralisé dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri en 2021.



RECYCLAGE

La filière est en cours de développement en France. Les principaux enjeux pour la filière : résoudre les problèmes de séparabilité et de compatibilité de matériaux ou de résines autres que le PE (exemple du robinet du bag in box, de la poignée sur les films de regroupement des packs de boissons) qui peuvent impacter le recyclage.



DÉBOUCHÉS

Création de nouveaux films souples en PE, sacs-poubelles, tubes d'irrigation.

TARIF ET ÉCO-MODULATION

→ Tarif au poids matériau 6.4 Emballage souple PE: 40,55 ct €/kg

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

DISPOSITIONS LOI AGEC - Arrêté du 25 décembre 2020

Emballages en PE souple (essentiellement Polyéthylène basse densité - PEBD)

- Une prime de 0,40 €/kg est accordée si le rPE est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.
- Une prime supplémentaire de 0,15 €/kg est accordée si le rPE est issu exclusivement du recyclage des emballages ménagers.

Une pénalité* est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prêtant à confusion (Point Vert).

CITEO S'ENGAGE

→ Développer la recyclabilité et le recyclage des emballages souples

En 2019, Citeo a lancé deux Appels à Projets pour améliorer la recyclabilité des emballages en plastique souple:

- un appel à projets pour améliorer la recyclabilité des doypacks multi-matériaux et trouver des solutions compatibles au recyclage, pour les poignées des films de regroupement en PE des packs de boissons.
- un appel à projets pour concevoir un emballage en PE 100% recyclable pour le secteur de l'épicerie.
- un appel à projets pour améliorer les débouchés du recyclage des films en PE.

Un partenariat a également été signé avec IPC (Centre TecUique Industriel de la Plasturgie et des Composites) pour améliorer la recyclabilité des emballages en plastique souple.

Citeo est également membre du **COTREP**, le Centre de ressources et d'expertise sur la recyclabilité des emballages ménagers en plastique, qui accompagne depuis plus de 15 ans les concepteurs d'emballages dans le développement de solutions recyclables.

Pour en savoir plus:

<https://www.citeo.com/le-mag/435> et <https://www.citeo.com/le-mag/428> et <https://www.cotrep.fr> et <https://www.citeo.com/le-mag/629>

* voir page 14

EN SAVOIR PLUS



PE est l'acronyme de Polyéthylène, signalé par le chiffre 2 ou 4 dans la nomenclature européenne des plastiques selon qu'il est Haute Densité (PEHD) ou Basse Densité (PEBD).

On considère qu'un emballage en plastique souple est un emballage qui ne se tient pas et dont l'épaisseur est généralement inférieure à 100 microns.



TARIF ET ÉCO-MODULATION

EMBALLAGES EMBLÉMATIQUES:



EN SAVOIR PLUS



PS est l'acronyme de Polystyrène, signalé par le chiffre 6 dans la nomenclature européenne des plastiques.

Les emballages à base de PS peuvent être allégés en y injectant des agents gonflants; on parle alors de XPS, Polystyrène Extrudé, ou de PSE, Polystyrène Expansé, assimilables au même tarif matériau.



Tarif Emballages 2022 - Cette fiche n'a pas valeur contractuelle.

TARIF ET ÉCO-MODULATION

→ Tarif au poids matériau 6.5 Emballage rigide en PS: 43,67 ct €/kg

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

PROBLÉMATIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POTENTIELS	MALUS
Emballage rigide en PS sombre non détectable par tri optique notamment contenant du noir de carbone	Perte matière à l'étape du tri	Malus niveau 2 : 50%

DISPOSITIONS LOI AGEC - Arrêté du 25 décembre 2020

- Une prime de 0,55 €/kg est accordée si le rPS ou le recyclé de polystyrène expansé est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.

Une pénalité* est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prêtant à confusion (Point Vert).

CITEO S'ENGAGE

→ Développer la filière de recyclage du PS: Le groupe Total, Citeo, Saint-Gobain et Syndifrais, le syndicat national des fabricants de produits laitiers frais, travaillent à la création d'une filière de recyclage chimique du polystyrène en France. Des expérimentations sont actuellement menées à Carling (57).

→ Création du Consortium « PS25 » : Les travaux de R&D financés par Citeo continuent afin de permettre l'émergence d'une filière de recyclage du PS. La formation du « Consortium PS25 » dédié à la réflexion sur la mise en place d'une filière de recyclage du polystyrène (PS) en France a été annoncé en septembre 2020.

Pour en savoir plus: <https://www.citeo.com/le-mag/442> et <https://www.citeo.com/le-mag/creation-du-consortium-ps25-pour-le-developpement-dune-filiere-de-recyclage-du-polystyrene>

EMBALLAGE COMPLEXE OU AUTRE RÉSINE HORS PVC

Concerne les bouteilles et flacons, les emballages rigides et les souples



CONSIGNES DE TRI

Les emballages en plastique hors bouteilles et flacons ont vu leur tri généralisé dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri en 2021



RECYCLABILITÉ

Ces emballages n'ont pas de filière de recyclage car ils sont de nature complexe ou présentent de trop faibles gisements sur le territoire pour justifier de la mise en place d'une filière. Ils peuvent en revanche être valorisés énergétiquement.



DÉBOUCHÉS

Emballages sans filière de recyclage existante à date.

TARIF ET ÉCO-MODULATION

→ Tarif au poids matériau 6.6 Emballage Complexé ou autre résine hors PVC: **46,79 ct €/kg**

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

PROBLÉMATIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POTENTIELS	MALUS
Emballage complexe rigide sombre non détectable par tri optique notamment contenant du noir de carbone ou autres résines	Perte matière à l'étape du tri	Malus niveau 2: 50%

DISPOSITIONS LOI AGEC - Arrêté du 25 décembre 2020

Emballage avec du PET

- Une prime de 0,05 €/kg est accordée si le rPET est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.

Prime supplémentaire uniquement pour les emballages pots et barquettes en PET : Une prime supplémentaire de 0,35 €/kg est accordée pour les emballages en PET de type pots ou barquettes si le rPET est issu exclusivement du recyclage des emballages ménagers des pots et barquettes

Emballage avec du PE souple (essentiellement Polyéthylène basse densité - PEBD)

- Une prime de 0,40 ct€/kg est accordée si le rPE est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial. Une prime supplémentaire de 0,15 ct€/kg est accordée si le rPE est issu exclusivement du recyclage ménager.

Emballages en PE rigide (essentiellement Polyéthylène haute densité - PEHD)

- Une prime de 0,45 ct€/kg est accordée si le rPP est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.
- Une prime de 0,45 ct€/kg est accordée si le rPP est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.
- Une prime de 0,55 ct€/kg est accordée si le rPS ou le recyclé de polystyrène expansé est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.

○ Une pénalité* est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prêtant à confusion (Point Vert).

CITEO S'ENGAGE

Améliorer la recyclabilité des emballages en plastique:

Depuis 2012, Citeo a lancé de nombreux appels à projet écoconception afin de préparer l'intégration de ces emballages en plastique dans les consignes nationales, à horizon 2022. Des solutions pour atteindre 100% d'emballages recyclables sont étudiées comme: le passage à des emballages mono-matériau, recyclables.

Ces travaux se poursuivent avec la nouvelle vague d'appel à projet lancée en 2019, notamment avec des projets R&D en matière de recyclage: pyrolyse, recyclage chimique... qui peuvent être une réponse à ces typologies d'emballages.

Pour en savoir plus:

<https://www.citeo.com/le-mag/428> et <https://www.citeo.com/le-mag/435>

* voir page 14

EMBALLAGE CONTENANT DU PVC



CONSIGNES DE TRI

Les bouteilles et flacons en plastique, y compris contenant du PVC ont vu leur tri généralisé dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri en 2021.



RECYCLAGE

Ces emballages en PVC sont sans filière de recyclage. De plus, contrairement à d'autres plastiques, le PVC ne pourra pas être valorisé énergétiquement pour la production de combustible solide de récupération (CSR), la valorisation énergétique la plus performante, en raison de présence de composés chlorés.

EN SAVOIR PLUS



PVC est l'acronyme de Polychlorure de vinyle, signalé par le chiffre 3 dans la nomenclature européenne des plastiques.

Le PVC peut être rigide ou souple, transparent ou opaque, incolore ou teinté...

On le trouve dans des emballages tels que des bouteilles, flacons, films souples et rigides, boîtes pour corps gras, boîtes pour pâtisseries, certaines barquettes operculees de charcuterie, blister, etc.

TARIF ET ÉCO-MODULATION

→ Tarif au poids matériau 6.7 Emballage contenant du PVC: **62,38 ct €/kg**

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

PROBLÉMATIQUES	PRINCIPAUX ENJEUX POTENTIELS	MALUS
Emballage PVC sombre non détectable par tri optique notamment contenant du noir de carbone ou autres résines	Perte matière à l'étape du tri	Malus niveau 2: 50%
Bouteille et flacon en PVC	Emballage dans les consignes nationales de tri mais non recyclable et non valorisable	Malus niveau 3: 100%

DISPOSITIONS LOI AGEC - Arrêté du 25 décembre 2020

Emballage avec du PET

- Une prime de 0,45 ct€/kg est accordée si le rPP est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.

Une prime de 0,45 ct€/kg est accordée si le rPP est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.

Une prime de 0,55 ct€/kg est accordée si le rPS ou le recyclé de polystyrène expansé est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.

○ Une pénalité* est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prêtant à confusion (Point Vert).

Emballage avec du PE souple (essentiellement Polyéthylène basse densité - PEBD)

- Une prime de 0,40 ct€/kg est accordée si le rPE est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.

Emballages en PE rigide (essentiellement Polyéthylène haute densité - PEHD)

- Une prime de 0,45 ct€/kg est accordée si le rPE est issu du recyclage ménager, industriel ou commercial.

CITEO S'ENGAGE

Favoriser la recyclabilité des emballages :

Depuis 2012, Citeo a lancé de nombreux appels à projet écoconception afin de substituer les emballages contenant du PVC par des emballages recyclables, dans le cadre des filières actuelles ou futures et ainsi aller vers 100% d'emballages recyclables. Un webinar « Barquettes operculees : sortir du PVC » a été organisé en 2020 pour accompagner nos clients, il est accessible sur notre chaîne YouTube Citeo (<https://www.youtube.com/watch?v=VtY7OKT8G-s>).

Pour en savoir plus: <https://www.citeo.com/le-mag/428>

Travailler la recyclabilité des blisters :

Adelphie, filiale de Citeo spécialiste du secteur du médicament, a lancé à l'automne 2019 un groupe de travail dédié à l'amélioration du blister, emballage-phare de la pharmacie et majoritairement en PVC. Réunissant laboratoires pharmaceutiques, producteurs d'emballages, représentants des filières de recyclage et organisations professionnelles, ce groupe vise à améliorer l'écoconception de cet emballage emblématique, et en particulier sa recyclabilité.

TARIF MATÉRIAUX 7.1

MATÉRIAUX NON TRANSFORMÉS ISSUS DE RESSOURCES RENOUVELABLES AVEC FILIÈRE DE RECYCLAGE EN DÉVELOPPEMENT

(BOIS, CONTREPLAQUÉ, LIÈGE)

Matériaux non transformés issus de ressources renouvelables et gérées durablement avec filière de recyclage matière ou organique en développement

EMBALLAGES EMBLÉMATIQUES:



CONSIGNES DE TRI

Ces emballages ont vu leur tri généralisé dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri en 2021.

RECYCLAGE

Le bois est un matériau renouvelable. Les emballages ménagers en bois ou en liège ne disposent pas de filière de recyclage industrielle. Des études sont en cours pour développer des filières de recyclage matière ou organique (compostage).

EN SAVOIR PLUS

Les emballages en bois brut sont des emballages uniquement composés de bois et sans ajout d'une autre matière ou résine. Ce sont des emballages spécifiques : certains fromages, les barquettes de légumes et de fruits, les coquillages, certaines glaces (bâtonnets), les caisses de vins et champagnes. La matière doit être issue de ressources gérées durablement (Forêt FSC, PEFC ou équivalent pour le bois ; Suberaies FSC, PEFC, Natura 2000, Production biologique pour le Liège). Le bois ou le liège ne doit pas avoir subi de traitement chimique, ni mélangé à des résines chimiques.

Contrairement aux emballages industriels et commerciaux ou à certaines filières comme le mobilier, il n'existe pas de filière de recyclage mature pour les emballages ménagers en bois ; notamment en raison du faible gisement (~10 000 t).

Des études sont en cours pour développer des filières industrielles de recyclage matière ou organique (compostage). À ce jour, les emballages bois collectés sélectivement (pour les territoires déjà en « extension des consignes de tri ») rejoignent une filière de valorisation énergétique ou de CSR (Combustible Solide de Récupération) qui bénéficie alors de leur pouvoir calorifique élevé. Enfin, la réutilisation de ces emballages est pratique commune pour les ménages comme pour les professionnels (caisse de vin par exemple.)

Les bouchons en liège en mono-pièce ou à base de granulés et issus d'un producteur Systcode Premium* ou Excellence (suivant le référentiel CIPB) bénéficient de ce tarif. À noter qu'il existe une filière solidaire pour collecter le liège des bouchons. Les bouchons sont revendus par les centres de collecte aux bouchonniers français et la collecte est transportée au Portugal qui transforme le liège usagé en isolant et produits de consommation courante. L'argent récolté permet de financer des actions caritatives ou en faveur du développement durable comme la plantation de chênes-liège dans le sud de la France par l'Institut Méditerranéen du Liège. Citeo étudie cette filière pour déterminer si elle peut constituer une filière industrielle de recyclage des bouchons de liège couvrant l'ensemble du territoire national.

Les emballages en bois ou en liège associés à d'autres matériaux (plastique, métaux... à l'exclusion des étiquettes et dispositifs d'assemblage) ne sont pas éligibles à ce tarif.

TARIF ET ÉCO-MODULATION

→ Tarif au poids matériau 7.1 Matériaux non transformés issus de ressources renouvelables avec filière de recyclage en développement : **35,87 ct €/kg**

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

DISPOSITIONS LOI AGECA - Arrêté du 25 décembre 2020

Une pénalité** est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prêtant à confusion (Point Vert).

*La liste des sociétés reçues au niveau PREMIUM du Systecode est publiée sur le site de CE Liège : <http://www.celiege.eu/accredited-company>

** voir page 14

TARIF MATÉRIAUX 7.2

MATÉRIAUX SANS FILIÈRE MAIS VALORISABLES ÉNERGÉTIQUEMENT (TEXTILE, AUTRES MATÉRIAUX DONT ORGANIQUES)

EMBALLAGES EMBLÉMATIQUES:



CONSIGNES DE TRI

Ces emballages ont vu leur tri généralisé dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri en 2021.

RECYCLAGE

Ces emballages ne disposent pas de filière de recyclage industrielle notamment en raison d'un gisement trop faible et/ou de leur conception ne permettant pas de les recycler. Ils peuvent cependant être valorisés énergétiquement.

EN SAVOIR PLUS

Les emballages dont le matériau ne bénéficie pas d'une filière de recyclage mais dont la valorisation est possible bénéficient de ce tarif. Cela concerne également les emballages non transformés mais n'étant pas issus de ressources renouvelables gérées durablement

C'est le cas des emballages composés en partie de bois (mélange bois et résine ou autre matériau), les bouchons de liège non Systecode Premium* ou Excellence et/ou les bouchons multimatériaux avec une teneur majoritaire en liège (liège+plastique ; liège+bois ; liège+métal...) ainsi que les emballages en textile ou composés d'un autre matériau comme ceux d'origine végétale (feuille de bananier, bambou, coton etc.).

Le tarif Citeo prend en compte la fin de vie des emballages, et pas l'origine renouvelable du matériau. La faiblesse du gisement de ces matériaux dans les emballages ménagers ne permet pas aujourd'hui de créer des filières de recyclage dédiées en France.

Une fois triés, la plupart de ces emballages rejoindront des unités d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Vous pouvez également encourager le réemploi de ces emballages par vos consommateurs.

Les emballages constitués de matériaux organiques (d'origine végétale ou non) ne relevant pas des tarifs Papier-Carton ou tarifs Plastiques ou tarif 7.1, sont soumis au tarif 7.2.

TARIF ET ÉCO-MODULATION

→ Tarif au poids matériau 7.2 Matériaux sans filière mais valorisables énergétiquement : **46,79 ct €/kg**

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

DISPOSITIONS LOI AGECA - Arrêté du 25 décembre 2020

Une pénalité** est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prêtant à confusion (Point Vert).

*La liste des sociétés reçues au niveau PREMIUM du Systecode est publiée sur le site de CE Liège : <http://www.celiege.eu/accredited-company>

** voir page 14

MATÉRIAUX SANS FILIÈRE NON VALORISABLES ÉNERGÉTIQUEMENT

(GRÈS, PORCELAINE, CÉRAMIQUE)

EMBALLAGES EMBLEMATIQUES:



CONSIGNES DE TRI

Ces emballages ont vu leur tri généralisé dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri en 2021.

RECYCLAGE

Ces emballages ne disposent pas de filière de recyclage. Ils perturbent en outre le recyclage du verre. Ils ne peuvent pas être valorisés énergétiquement.

EN SAVOIR PLUS



La porcelaine, la faïence, le grès ont une température de fusion supérieure à celle du verre et détériorent la qualité de production.

TARIF ET ÉCO-MODULATION

➡ Tarif au poids matériau 7.3 Matériaux sans filière non valorisables énergétiquement : **54,58 ct €/kg**

ACTION ENGAGÉE	BONUS
Campagne média de sensibilisation	4%
Réduction à la source	8%

ⓘ DISPOSITIONS LOI AGECA - Arrêté du 25 décembre 2020

ⓘ Une pénalité* est affectée aux emballages de produits sur lesquels est apposée une des signalétiques ou un marquage prêtant à confusion (Point Vert).

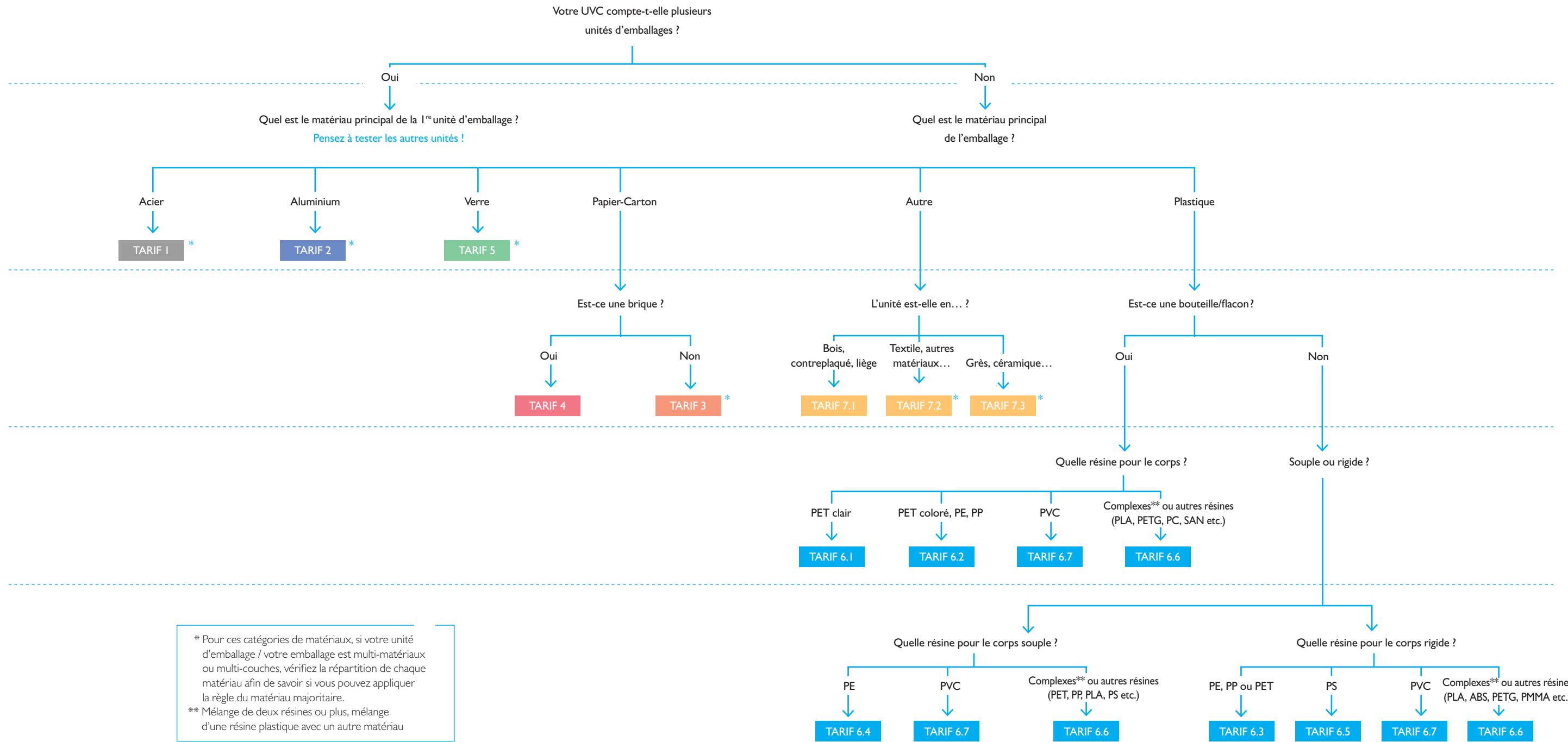
* voir page 14

Notes

Encore un doute sur le tarif matière à appliquer à un emballage ou à une unité d'emballage ?

Pour trouver le bon tarif matière, référez-vous à l'arbre de décision ci-dessous ou consultez [l'outil interactif](#) disponible en ligne et répondez d'un simple clic à un maximum de cinq questions.

[CONSULTEZ L'OUTIL INTERACTIF](#)





Tous les papiers se trient et se recyclent,
ce document aussi !



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

www.citeo.com